

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-huitième séance – Mercredi 26 novembre 2008, à 20 h 30

**Présidence de M. Thierry Piguet, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny* et *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillers administratifs, *M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder*, *MM. Christophe Buemi*, *Alpha Dramé*, *M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet*, *M. Jean Sanchez* et *M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 13 novembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 novembre et mercredi 26 novembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Motion du 28 avril 2008 de M<sup>mes</sup> Anne Pictet, Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard: «FSC: pour une gestion exemplaire et durable de nos forêts» (M-795)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève a bénéficié de la certification FSC (Forest Stewardship Council) de ses forêts de 2000 à 2005, puis qu'elle y a renoncé, contrairement au Canton de Genève et à la commune d'Onex notamment;
- que la certification FSC ne concerne pas uniquement l'exploitation commerciale des forêts, mais également les aspects environnementaux et sociaux de la gestion forestière;
- que cette démarche, promouvant une gestion forestière respectueuse de l'environnement et des traditions sociales tout en intégrant les aspects économiques, s'inscrit directement dans la ligne du développement durable et contribue à la réalisation d'actions prévues dans l'Agenda 21;
- que se certifier consiste à donner un signe de solidarité envers cette institution qui lutte contre la disparition des milieux forestiers dans le monde entier, et permet à la Ville de Genève de participer à une démarche entreprise par un nombre croissant de collectivités en Suisse et ailleurs;
- la déclaration d'engagement de la Ville de Genève en 1997 en qualité de «commune amie des forêts anciennes» à notamment utiliser le plus possible du bois certifié FSC et/ou produit à proximité;
- le faible coût annuel de la certification,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5569.

## Motion: certification FSC pour nos forêts

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander la certification FSC (Forest Stewardship Council) de ses 70 hectares de forêt, afin de faire reconnaître la bonne gestion forestière de la Ville de Genève et de marquer sa volonté de continuer à préserver la forêt dans ses fonctions essentielles de maintien de la biodiversité et de détente pour les citoyens.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Cette motion parle de certifier les forêts de la Ville de Genève. «Des forêts en ville de Genève?», c'est la remarque qui a souvent été faite autour de moi quand je parlais de cette motion. Oui, la Ville possède des forêts, elle en possède même 70 hectares. Certes, une grande partie d'entre elles se situent sur le territoire d'autres communes comme Vernier, Meyrin, Satigny ou le Petit-Saconnex, mais la Ville en est propriétaire et c'est à elle qu'en revient la gestion.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que, pour le canton de Genève, les forêts représentent 10% des 300 hectares cantonaux; 45% de celles-ci appartiennent à l'Etat, 50% sont en mains privées et les 5% restants sont répartis entre les différentes communes. Malgré des siècles d'exploitation, de production de bois de chauffage, de glands de fourrage pour le bétail, la forêt genevoise n'a jamais été aussi fournie qu'aujourd'hui et représente le plus grand espace naturel du canton. Dès lors, en plus de sa fonction de production de bois et de maintien de la biodiversité, elle assume un rôle nouveau qui est celui d'offrir à la population citadine un lieu de loisirs et de détente.

Gérer et coordonner ces différents rôles de la forêt n'est pas une tâche simple, car les intérêts sont multiples et parfois opposés. Les principes contenus dans la certification FSC (Forest Stewardship Council) sont une aide pour cela, car leur but principal est justement une bonne gestion des forêts. Le Forest Stewardship Council a été créé par différentes associations de protection de l'environnement et des représentants de l'économie forestière, en 1993, suite à un double constat: celui de l'exploitation forestière immodérée qui menace les forêts tropicales, qui constituent un des biotopes les plus riches en espèces de la planète, et le fait que la biodiversité des forêts tempérées de l'hémisphère nord est elle aussi en péril. L'idée était alors de créer un label qui certifie une bonne gestion des forêts, c'est-à-dire une gestion durable qui permette de maintenir la biodiversité, la productivité et la capacité régénératrice de ces forêts. Les bénéfices qui en découlent sont donc autant environnementaux que sociaux et économiques. Actuellement, les associations de protection de l'environnement considèrent le label FSC comme le seul label pour le bois crédible à l'échelle internationale.

En Suisse, plus de la moitié de la surface forestière est certifiée FSC, c'est-à-dire environ 655 000 hectares. Au niveau mondial, le label FSC est composé de dix principes qui peuvent ensuite être complétés selon les normes des pays. En

Suisse, il faut savoir que le label est plus strict que la loi fédérale forestière. Il se base sur les récentes normes nationales pour la certification forestière qui comprennent notamment les points suivants: le respect de la législation, notamment en matière de droit du travail, de protection de la santé des employés et de la protection des eaux; la planification et le contrôle; la renonciation aux coupes rases de plus d'un hectare; la constitution de réserves naturelles, le choix d'espèces d'arbres adaptés à la région, le rajeunissement naturel; la renonciation aux organismes génétiquement modifiés, et la promotion de la formation et du perfectionnement professionnel des employés de l'exploitation forestière.

En ce qui concerne notre canton, Genève a reçu, le 4 décembre 2000, lors d'une cérémonie officielle, le certificat FSC pour les forêts du canton et des communes de Versoix, Veyrier, Onex et, à l'époque, de la Ville. C'était un élément concret qui s'inscrivait directement dans la ligne du développement durable et contribuait à la réalisation d'actions prévues dans l'Agenda 21. Au niveau de la Ville, cette certification était la suite logique de son engagement pris en 1997, qui consiste à renoncer aux bois issus de destruction des forêts. En 2005, la Ville est d'ailleurs même devenue «amie des forêts anciennes», elle s'est ainsi engagée à respecter les forêts anciennes non seulement dans sa consommation de bois, mais aussi dans celle du papier, c'est-à-dire à utiliser du papier recyclé et à réduire sa consommation en général.

Mais, étrangement, c'est aussi en 2005 que la Ville, contrairement au Canton et à Onex, a renoncé à faire renouveler la certification FSC. Alors même que l'administration et les magistrats se targuent de vouloir tenir de plus en plus compte du développement durable et de promouvoir l'Agenda 21, les forêts de la Ville ne sont plus certifiées par le seul certificat reconnu mondialement. Certes, la Ville ne vend pas son bois, car elle l'utilise pour ses propres besoins, mais ce n'est pas une raison suffisante. La certification FSC porte, je vous le rappelle, sur l'ensemble de la gestion forestière. Se certifier est un engagement concret, modeste – 1500 francs par an – et solidaire envers les forêts du monde entier. Bref, un geste que la Ville se doit d'entreprendre.

#### *Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Le premier considérant de cette motion nous informe que la Ville a renoncé à la certification FSC. La motion demande que celle-ci soit renouvelée. Il nous apparaît donc souhaitable, avant de réunir une commission avec les frais inhérents, que le Conseil administratif nous rappelle les raisons qui ont justifié la renonciation à cette certification. Il faudrait le lui demander avant d'aller dans un sens contraire, cette décision n'ayant sans doute pas été prise sans raison valable. Ce n'est qu'avec cette information que l'Union

démocratique du centre pourrait, si les conditions avaient sensiblement évolué, envisager de répondre favorablement à l'invite.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L).** Pour nous, libéraux, cette motion est pleine de bon sens et nous sommes très sensibles à l'ensemble de ses considérants – n'en déplaise à mon préopinant. Je pense que le développement durable est l'affaire de tous et pas uniquement une affaire partisane. Il s'agit de notre avenir à tous. Les libéraux sont sensibles également à l'image que notre Ville devrait donner, aussi renverrons-nous cette motion à la commission Agenda 21.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Les radicaux estiment également que ce projet de motion est frappé au coin du bon sens. Nous sommes étonnés d'apprendre que la Ville a tourné casaque en 2005 et il nous semble intéressant de savoir pourquoi. Nous avons écouté avec intérêt la présentation de la motion par la préopinante Verte et nous trouvons que creuser ce dossier a un sens. Nous renverrons donc ce projet de motion à la commission Agenda 21.

**M. Jacques Baud (UDC).** J'aimerais quand même rappeler que les surfaces forestières, tant en Europe qu'en Suisse, ont énormément augmenté ces trente à quarante dernières années. Il est évident que l'entretien d'une forêt est lié à son exploitation. La question qui se pose est de savoir si, à Genève, l'exploitation est valable par rapport à l'entretien de nos forêts, si ce bois est susceptible d'entrer dans le bâtiment ou dans d'autres utilisations. Il faudrait que le Conseil administratif jette un coup d'œil sur l'exploitation de la forêt pour qu'elle soit bien entretenue. C'est un bien précieux et il ne nous reste plus grand-chose de précieux à part notre rade, et le Rhône et l'Arve pollués...

**M. Gérard Deshusses (S).** Certes, cette motion est intéressante, mais le groupe socialiste ne voit pas où l'on compte 70 hectares de forêt, si ce n'est en comptant les forêts dites de rive, qui sont le plus souvent inondables. Par conséquent, nous sommes très empruntés face à cette demande, qui nous semble concerner plus des communes comme Jussy ou Versoix. Nous avons donc décidé de ne pas voter cette motion.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** Pour répondre à mon préopinant, je rappellerai que nous avons tous reçu récemment un rapport sur la gestion des arbres. Il était principalement axé sur les arbres isolés, mais il y avait également un petit para-

graphe concernant la gestion des forêts recommandée par les services de la Ville. Ceux-ci expliquaient notamment qu'il fallait appliquer la politique forestière cantonale, qui comporte trois points dont notamment la certification FSC.

**M. Manuel Tornare, maire.** C'est en octobre 2005 que le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a démissionné du groupe Cerforge, qui est un organe de vérification du label Forest Stewardship Council (FSC). Ce label ne sert qu'en cas de production de bois à usage commercial, Monsieur Hämmerli, et vous trouverez la réponse à votre question dans l'enquête administrative sur le SEVE qui a eu lieu au début des années 2000. Sans polémique, je rappellerai qu'à l'époque il y avait une exploitation du bois un peu douteuse et que nous avions décidé d'y renoncer.

Cela dit, comme l'a relevé M. Deshusses, nous n'avons pas énormément de forêts en Ville de Genève. Nous avons quelques terrains en dehors de la commune, comme le Bois-des-Frères, qui est situé sur la commune de Vernier et qui est un legs. Or la Ville payait 1500 francs de cotisation par année, alors qu'elle ne vendait rien. Maintenant que tout s'est calmé au SEVE, je suis prêt à entrer en matière si vous voulez que la Ville redevienne exploitante de bois. Ce n'est certes pas son métier, mais elle peut le faire. Contrairement à ce que disent certains excités qui squattent le courrier des lecteurs de la *Tribune de Genève*, quand nous exploitons nos forêts et nos arbres, nous répondons aux directives de la Direction générale de la nature et du paysage du Canton, qui dépend du Département du territoire de Robert Cramer. Or vous savez combien le conseiller d'Etat Cramer est soucieux de préserver l'environnement et d'agir en adéquation avec l'Agenda 21, comme nous le sommes nous-mêmes.

En l'occurrence, si le Conseil municipal me demande d'être un bûcheron et d'exploiter les forêts de la Ville de Genève, j'obtempérerai...

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission Agenda 21 sont acceptés à la majorité (opposition des socialistes et d'A gauche toute!).

**Le président.** Je suis saisi d'une motion d'ordre de MM. Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Vincent Maitre et M<sup>me</sup> Sarah Klopmann: «Pour la suppression des séances plénières du mardi 16 décembre et du mercredi 17 décembre 2008». C'est un peu du réchauffé, si je puis dire, et j'aurais pu abuser de l'article 53 du règlement en fixant le débat sur cette motion d'ordre à la prochaine séance, c'est-à-dire au 16 décembre... Mais je n'irai pas jusque-là. En revanche, je vous propose d'en parler en fin de soirée, vers 22 h 30. Monsieur Chevalier, je vous donne la parole.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Merci, Monsieur le président. Nous acceptons tout à fait cette suggestion. Il se trouve que nous avons déposé cette motion d'ordre un peu grâce à vous, Monsieur le président, puisque, lors de la séance du 14 octobre, vous aviez dit que nous reparlerions le 26 novembre de la suppression éventuelle de ces séances des 16 et 17 décembre...

**Le président.** Nous discuterons donc de cette motion d'ordre en fin de soirée...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez* (AGT). Mais nous avons déjà voté sur ce sujet le mois passé!

**Le président.** Oui, Madame, mais nous avons reçu une nouvelle motion d'ordre et rien ne nous interdit de revoter.

**4. Motion du 28 avril 2008 de M<sup>mes</sup> Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguët, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et Gérard Deshusses: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité» (M-796)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la politique menée par le magistrat chargé du Service des sports de la Ville de Genève, et notamment les axes développés lors du Forum des sports de janvier 2008, dont il est l'initiateur (prévention santé, développement des infrastructures sportives en milieu urbain, etc.);
- que les équipements sportifs de proximité sont des lieux d'échange et de convivialité qui favorisent la pratique sportive et l'activité physique;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annonce, 5569.

- que le sport et l'activité physique jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé;
- la valorisation et la promotion du sport en tant que facteur de cohésion sociale;
- que plusieurs municipalités ont développé avec succès des infrastructures sportives en milieu urbain,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place des équipements sportifs simples, réalisés sur le domaine public, accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population dans chaque quartier de la ville, y compris de petits parcours santé.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S)**. Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève, nous le savons toutes et tous, est un acteur incontournable de la politique du sport dans notre canton. Il y a moins d'un an a eu lieu le Forum des sports, organisé par notre ministre des sports, auquel vous avez peut-être participé. Si vous y avez participé, vous savez qu'on y a développé les axes de la politique que le magistrat entend mener, dont la prévention santé et le développement des infrastructures sportives en milieu urbain.

Ces équipements sportifs de proximité, qui s'intègrent au mobilier urbain, comme vous avez peut-être eu l'occasion de l'observer dans d'autres villes en Europe ou ailleurs, ont l'avantage d'être accessibles à toutes et tous. Ils sont gratuits, accessibles en permanence, et généralement pour toutes les catégories d'âge. Le but de cette motion est de mettre à disposition ces équipements à l'intention de toutes et tous.

Dans le plan directeur, pour ceux qui l'ont reçu sur format papier, pour les autres sur CD-Rom, vous trouverez à la page 102 une carte – celle avec les petites boules vertes – qui montre que les grands équipements sportifs existant en ville de Genève sont plutôt situés en périphérie. Cela résulte d'un équilibre entre la réponse aux besoins d'une population locale et les contraintes de localisation imposées par la recherche de grands terrains.

Cette motion vise à installer des équipements sportifs également au centre-ville, sachant que lesdits équipements ne prennent pas beaucoup de place et qu'il y aurait beaucoup d'endroits où les disposer en ville. Dans les villes où des équipements de ce style existent, ils sont parfois en bordure de mer où l'air est assez corrosif et, malgré les années, ils résistent. Ce sont des équipements qui demandent très peu d'entretien et qui sont accessibles par tous les temps. Mesdames et Messieurs, j'espère que vous ferez bon accueil à cette motion, dont nous demandons le renvoi à la commission des sports et de la sécurité ou directement au Conseil administratif.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Cette motion défend le sport pour toutes et tous, le sport comme hygiène de vie, et demande des installations simples sur le domaine public. Tout cela va dans le sens du programme des Verts. De même, le programme des Verts prévoit de construire des pistes cyclables au centre-ville. Nous nous réjouissons donc que les socialistes demandent qu'on puisse faire du sport au centre-ville et qu'à cet égard les pistes cyclables répondent aussi à cette motion.

**M<sup>me</sup> Odette Saez** (DC). Le sport est bénéfique pour la santé tout au long de la vie, pour les enfants, les adolescents, les adultes et les aînés. C'est indéniable et personne ne dira le contraire. Cette motion demande qu'on puisse pratiquer le sport en milieu urbain, à moindres frais, avec des installations simples, et le Parti démocrate-chrétien ne peut qu'y adhérer. Nous demanderons le renvoi de cette motion à la commission des sports et de la sécurité.

**M. Olivier Tauxe** (UDC). Sur le principe, la promotion du sport est un des piliers qui participent au maintien d'une bonne santé. Il est évident qu'il faut encourager notre population à pratiquer le sport et c'est pourquoi notre municipalité est active dans plusieurs domaines.

Toutefois, la présente motion nous inquiète. En effet, dans le climat actuel d'incivilité et d'irrespect de la propriété d'autrui, nous nous demandons pourquoi les contribuables payeraient de leurs écus des équipements dont on peut d'ores et déjà imaginer qu'ils feront l'objet de déprédations, de vandalisme. A cet égard, les habitants de notre ville déplorent que les autorités ne réagissent pas suffisamment. Nous savons que certains quartiers sont, à certaines heures de la soirée, des zones de non-droit... (*Protestations.*) Monsieur le président, pouvez-vous demander à l'Alternative d'arrêter de protester lorsque nous intervenons? Madame Wenger, restez polie, s'il vous plaît!

**Le président.** Je vous demande de laisser M. Tauxe terminer son intervention, s'il vous plaît!

*M. Olivier Tauxe.* Nous savons que la population évite de s'aventurer dans certaines zones. Dès lors, vouloir investir dans chaque quartier pour installer des équipements divers pouvant être adaptés à toutes les catégories d'âge de la popu-

lation – ce que nous concevons – nous paraît irréalisable et nous le regrettons. Tant que les conditions de sécurité minimales auxquelles a droit la population ne seront pas rétablies, de telles implantations nous paraissent inconcevables.

Par contre, indépendamment de cette motion, nous pensons qu'il serait judicieux d'envisager l'ouverture de salles, par exemple dans les écoles, à certaines heures, où l'on puisse entreposer en toute sécurité les équipements payés par nos concitoyens, cela sous la responsabilité d'un utilisateur responsable.

Pour les raisons évoquées et compte tenu de la situation actuelle, l'Union démocratique du centre n'acceptera pas cette motion.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Le groupe libéral refusera cette motion socialiste sur le sport car, encore une fois, c'est une motion mal ficelée. A trop vouloir embrasser on ne résout aucun problème, et cette motion qui prétend s'adresser à tout le monde ne s'adresse finalement à personne! Alors que tant de grandes infrastructures ont été construites dans notre ville, les motionnaires veulent ramener le sport dans la rue en ne visant qu'une catégorie de la population. C'est pourquoi le groupe libéral ne peut pas cautionner cette motion et n'entrera pas en matière.

Aujourd'hui, pour les libéraux, la priorité est de remettre à niveau les grandes installations sportives dans l'optique d'accueillir de grands événements sportifs nationaux et internationaux. Notre priorité est aussi d'aider ceux qui se lancent dans une carrière sportive, car ils vivent souvent des conditions difficiles. En effet, le sport-étude demande des sacrifices aux sportifs et à leur entourage. Voilà les priorités des libéraux en matière de sport. Nous refuserons donc cette motion fourre-tout qui ne favorise le sport pour personne.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).** Mesdames et Messieurs, oui, je suis d'accord avec l'Union démocratique du centre! (*Exclamations et bravos.*) Je suis d'accord pour dire qu'il y a en tout cas un sentiment d'insécurité. Mais ne pensez-vous pas que le sport, qui a vocation à rassembler, à être un lien social, pourrait être une solution contre cette insécurité? Le sport de rue dont il est question ici, contrairement à ce que disait mon préopinant, ne s'oppose pas au sport de compétition et aux grandes infrastructures. Il s'agit juste de rendre la rue aux habitants, de faire en sorte que les rues ne soient plus seulement dévolues aux voitures et qu'elles deviennent des espaces de vie et de rencontre. Là, en l'occurrence, le sport de rue nous semble intéressant pour créer du lien social, pour rendre la cité aux habitants, pour que les rues provoquent moins d'inquiétude, qu'elles soient moins désertes.

Cela va dans la perspective que nous défendons, en tout cas de ce côté-ci de l'hémicycle, s'agissant des commerces de proximité ou des rues piétonnes. Tous les sports de rue, pas simplement le basket ou le skate, nous semblent intéressants, notamment du fait qu'ils sont à la disposition gratuitement de ceux qui ont envie de les utiliser et tout particulièrement des jeunes. Ce genre d'installation peut être de nature à provoquer le goût du sport chez des gens qui n'ont pas facilement accès aux grandes infrastructures et qui pourraient ainsi s'engager un peu plus dans une activité sportive.

Je suis étonnée que les libéraux ne défendent pas cette motion. Il me semble que c'est un exemple de liberté individuelle, cette liberté que les libéraux défendent habituellement. En effet, le sport de rue fait partie de ces décisions individuelles consistant à aller faire deux ou trois paniers dans la rue ou sous un porche. Il est sympa de pouvoir le faire à toute heure – pour autant que l'on ne dérange pas les voisins – et il me semble que nous devrions essayer. Beaucoup de villes dans le monde ont développé ce genre d'activité, et cela se révèle toujours au profit des collectivités, jamais contre elles.

Les adolescents, qui ont besoin de se rencontrer, pourraient ainsi le faire dans des lieux auxquels ils auraient accès facilement et où ils ne dérangeraient personne. Peut-être y aurait-il un peu moins d'incivilité dans les rues. J'ai envie de dire que c'est exactement l'inverse de ce que craint l'autre côté de l'hémicycle: ce n'est pas dangereux. Il y aura sans doute des déprédations, mais c'est un risque que nous acceptons de courir et un pari que nous faisons. Mesdames et Messieurs, faisons ce pari d'ouvrir des installations sportives gratuites, facilement accessibles. Je suis certaine que notre Ville aura tout à y gagner. Evidemment, vous aurez compris qu'A gauche toute! soutient cette motion.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Je regrette, suite à l'intervention libérale, de voir quelle conception étroite du sport ont les libéraux. Pour eux, le sport ne peut se pratiquer que dans une catégorie d'âge spécifique et dans des endroits spécifiques. Pour nous, le sport, l'éducation physique, l'exercice physique fait partie intégrante de la vie. Les libéraux disent que notre motion est mal ficelée, parce qu'elle concerne toutes les classes d'âge. Mais c'est justement le mérite de cette motion que de prévoir de petites installations, de petites structures qui puissent s'adapter à toutes sortes de population et particulièrement aux personnes âgées, parce que celles-ci ne vont pas dans les grands centres sportifs pour faire du sport. J'en veux pour preuve ce qui se fait à Madrid, où on peut voir, sur certaines places au centre même de la ville, des petits équipements spécifiquement conçus pour les personnes âgées, pour leur permettre de faire de l'exercice. Les reportages sur ces équipements et sur ces places qui ont été inaugurés par la municipalité de Madrid montrent que les gens s'y retrouvent, discutent et créent du lien social.

A la commission des pétitions, nous avons reçu un pétitionnaire qui demandait que les mêmes petites structures qu'on connaît à Baby-Plage soient installées dans d'autres endroits, comme cela avait été fait au parc Gourgas. La personne qui est venue nous expliquer en quoi consistaient ces structures nous a dit que celles-ci avaient rencontré un immense succès auprès des jeunes et des enfants, mais aussi auprès des personnes âgées. Alors, pourquoi ne pas étudier l'installation de ces petites structures en matériel recyclable que nous sommes en train d'étudier à la commission des pétitions, où le pétitionnaire nous a vraiment convaincus?

Je ne répondrai pas à l'intervention de l'Union démocratique du centre qui, pour moi, est totalement hors de propos et qui ne mérite pas de réponse.

Pour rejoindre les Verts, oui, le Parti socialiste est également pour les pistes cyclables, mais pour autant qu'elles ne traversent pas les places ou les parcs où seront installés ces équipements sportifs.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S).** Monsieur le président, vous direz aux membres de l'Union démocratique du centre que je comprends leur inquiétude concernant les déprédations. Mais dès que cet objet aura été traité, je leur enverrai, ainsi qu'au groupe libéral, des photos qui montrent que ce type d'équipement est extrêmement résistant. Le seul risque, c'est que ces équipements soient colorés par des passants. Vous comprendrez quand vous aurez vu les photos. Pour le reste, je pense que mes collègues sont déjà suffisamment intervenus.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** Je vais faire court et efficace: le Parti radical est prêt à entendre les motionnaires socialistes en commission des sports et de la sécurité. Mesdames et Messieurs, nous sommes impatients de connaître vos projets et nous vous entendrons avec grand plaisir.

**M. Georges Queloz (L).** Il est vrai que la population est habituée à voir le monde marcher sur la tête... Après la culture et bien d'autres sujets, nous en avons ici la démonstration dans le domaine du sport! Dans cette enceinte, il y a quelques décennies, on argumentait pour obtenir des crédits pour des installations sportives, en disant qu'il était inadmissible de laisser des enfants jouer au ballon dans la rue. Aujourd'hui, ce qui se cache essentiellement derrière cette motion, c'est la volonté de remplacer le trafic automobile dans les rues.

Mesdames et Messieurs, ce que vous nous préconisez s'est fait, par exemple, à la rue du Léman où, résultat des courses, les habitants ont dû se résigner à mettre des grilles aux fenêtres, car tous les jours des vitres étaient cassées par des ballons de football. Nous ne voulons pas cautionner ce genre d'expérience!

Je suis stupéfait de voir que la plupart des gens dans cet hémicycle n'ont pas compris le sens de cette motion. Pour les motionnaires, il s'agit de prendre une autre direction et, pour cela, ils feront jouer leurs relais, comme ils le font régulièrement, par exemple, à la Radio romande, où ils parleront de la drogue dans le sport, où ils mélangeront tout et feront des amalgames pour déstabiliser... De même, quand j'entends une conseillère municipale accuser ses adversaires politiques d'avoir une conception étroite, quand je l'entends utiliser un langage qui culpabilise l'adversaire ou qui le ridiculise, je déplore cette méthode, car c'est une atteinte à la démocratie!

**M. Olivier Tauxe** (UDC). J'aimerais rappeler à certains préopinants que nous ne sommes pas du tout opposés au lien social par le sport et par des équipements de gymnastique attractifs. Mais je précise simplement que la structure gratuite coûte plus cher que celle que l'on paie...

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio** (S). Monsieur le président, vous transmettez à M. Queloz que l'intention des motionnaires n'est pas de placer ces équipements au milieu des chaussées, mais autour de la rade, dans les parcs, sur des trottoirs qui seraient suffisamment larges, par exemple. A aucun moment le but de cette motion n'est de rendre des rues piétonnes pour installer ce type d'équipement. Pour cela nous faisons d'autres motions.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Mesdames et Messieurs, franchement, ne vous trouvez-vous pas ridicules? De quoi parle-t-on ici? Simplement d'équipements sportifs de proximité. Il y a sûrement en face de moi des personnes qui ont des enfants et moi-même j'en ai deux. Que font-ils en dehors des heures de classe, en dehors de leurs activités sportives traditionnelles? Ils repèrent un panier pour jouer au basket, le plus près possible de chez eux, ou bien ils font un peu de skate.

Le sport à Genève est largement sous-doté et c'est lamentable. Mesurez-vous la part du sport dans le budget municipal par rapport au reste? C'est grotesque! Il y a beaucoup de choses à faire pour les jeunes et ceux-ci nous ont souvent fait part, en commission, de ce qu'ils désiraient. Ils veulent précisément des structures de proximité. Il ne devrait pas, en l'occurrence, y avoir de clivage idéologique sur ce sujet et ce que j'entends sur les bancs d'en face est ridicule!

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Vous transmettez à M. Zaugg, Monsieur le président, que le basket et le skate sont destinés aux jeunes et aux enfants, mais que

la motion parle aussi d'adultes et de personnes âgées. Alors que proposez-vous d'autre pouvant être installé à demeure et remplissant ces conditions?

**Le président.** Je transmets votre commentaire, Monsieur Rubeli.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Je préciserai deux points par rapport aux déprédations. D'abord, c'est faire peu confiance à notre population que de penser que tout sera très vite abîmé. Je prends l'exemple des jeux au parc des Bastions, qui ont été installés il y a quelque temps. Les gens en prennent soin, car ces jeux leur offrent la possibilité de se réunir tout en permettant aux enfants de s'amuser. Ensuite, concernant les personnes âgées – Monsieur le président, vous transmettez à M. Rubeli – j'ai dit, dans mon intervention tout à l'heure, que ces petites installations étaient spécifiquement conçues pour que les personnes âgées puissent les utiliser, comme c'est le cas à Madrid. J'ai des photos, je pourrai les transmettre à la commission des sports et de la sécurité si elle examine cette motion. C'est dans cet esprit-là que nous avons rédigé cette motion.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs, Odette Saez s'est tout à l'heure exprimée sur ce sujet et vous a dit que le Parti démocrate-chrétien appuyait cette motion. Ce qui nous intéresse surtout dans cette motion, c'est qu'elle s'adresse à toutes les catégories d'âge. Journallement, nous sommes interpellés pour des problèmes de santé et nous devons essayer de mobiliser la population, comme elle l'est dans certaines civilisations, au Japon, en Chine, où le sport fait partie du quotidien des gens. Je ne vois pas pourquoi on n'essaierait pas d'inciter la population genevoise à faire de l'exercice grâce à ces équipements de proximité.

**M. Manuel Tornare, maire.** Tout ce que je viens d'entendre montre qu'il a été très judicieux, il y a un peu plus d'une année, de rattacher le Service des sports au département de la cohésion sociale. Le sport, Christian Zaugg l'a sous-entendu, est un vecteur d'intégration. Nous travaillons depuis plus d'une année, avec tous les services de mon département, à favoriser le sport de proximité pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Comme cette motion sera certainement renvoyée en commission, je vous donnerai la liste de tout ce qui a déjà été entrepris. Pour le mois de décembre, nous avons mis sur pied Skiville et l'année passée, grâce à la piste de la Treille décriée par certains, 350 jeunes se sont inscrits dans des clubs de ski. L'Ecole suisse de

ski nous l'a confirmé. La patinoire et la piste de ski nordique qui seront installées sous peu aux Bastions viseront aussi à favoriser le sport de proximité, le sport gratuit à destination des classes modestes, des ados qui n'ont pas beaucoup de moyens.

Au moment de l'Eurofoot, l'opération Euroquartier lancée en coordination avec M. Mark Muller a été un immense succès. C'était aussi là une politique de proximité. Pour Asphaltissimo, nous venons de trouver, avec mon collègue Maudet, une solution pour l'année prochaine, sachant qu'il y avait un différend concernant l'emplacement. C'est là encore une politique de proximité, d'encadrement, d'intégration d'ados ou de jeunes qui, parfois, sont déjà un peu cabosés par la vie.

Quand nous élargissons les horaires, comme cela a été le cas pour les patinoires, c'est aussi pour que les personnes puissent bénéficier des installations sportives en dehors des heures de travail, puissent bénéficier de ces outils performants qui ont été construits par la Ville. De même, nous avons proposé des tarifs attractifs pour les familles, cela pour la plus grande joie des uns et des autres.

Une conseillère municipale m'a parlé des cours d'aquagym qui ont été ouverts pour les aînés. Elle m'a dit qu'ils avaient été interrompus pour quelques semaines, mais je vous promets de me renseigner et de donner l'ordre qu'ils soient rétablis.

M<sup>me</sup> Olivier a évoqué les petites structures sportives qu'on peut voir à Madrid et dans la banlieue madrilène. Ce sont des structures souples, relativement bon marché et solides. Nous avons déjà commandé ce genre de structures, qui seront installées dans certains quartiers. Sachez qu'en accord avec mes collègues du Conseil administratif, je viendrai très prochainement avec une proposition allant dans le sens de cette motion.

Cela dit, je rassure le groupe libéral: cela ne signifie pas que les installations sportives existantes ne seront pas modernisées. Comme je l'ai dit en commission, j'ai repris tous les investissements concernant les sports – c'était un travail laborieux – dans le plan financier d'investissement pour essayer de planifier la rénovation de ces installations dans un délai rapproché.

Avec mon collègue Pagani, nous avons pu débloquent le dossier de la patinoire des Vernets, avec deux phases de travaux cosmétiques. Nous réfléchissons à une troisième phase éventuelle, mais nous vous en dirons plus en temps voulu. Le stade de Frontenex va bientôt être réaménagé. Comme me le disait le président d'UGS la semaine passée, ce n'est pas seulement l'équipe d'UGS qui utilise ce complexe, mais aussi 300 jeunes. Nous créerons un nouveau mini-centre sportif à Belle-Idée. Un agrandissement du centre sportif du Bois-des-Frères est aussi prévu et nous installerons prochainement un bowl, un skate-park et des équipe-

ments pour les sports de rue. Une partie de ces projets seront contenus dans la proposition qui vous sera présentée prochainement.

Nous développons donc une politique horizontale, service par service, dans mon département, avec d'autres services dans d'autres départements, une politique qui porte ses fruits en direction des aînés, des quadras, des quinquas, des jeunes, des ados... Au niveau de la petite enfance, j'ai demandé à M<sup>me</sup> de Tassigny d'examiner si une politique en faveur du sport pour les tout-petits pouvait être menée.

Je donnerai un dernier exemple: l'initiative que j'ai lancée, au nom du Conseil administratif, il y a quelques années et qui a été suivie par les villes de Bâle, Zurich et Berne. Il s'agit de l'ouverture des salles de gymnastique dans des quartiers difficiles, le vendredi, le samedi et le dimanche, avec la présence de «grands frères», qui travaillent en collaboration avec la Délégation de la jeunesse. Je peux dire qu'au niveau de l'intégration et de l'encadrement c'est un grand succès, et non pas la chienlit décrite par certains...

En conclusion, lorsqu'on parle de sport, j'aimerais qu'on parle d'émulation, de compétition, et qu'on cesse d'en faire un sujet de division et d'invectives! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Je m'excuse d'intervenir après le magistrat, mais je voudrais insister sur l'aspect social. Actuellement, avec la libre circulation des personnes, toutes les frontières sont ouvertes: nous avons donc intérêt à promouvoir le sport dans les quartiers, car cela favorise le lien social entre les gens.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité sont acceptés à la majorité (opposition du groupe libéral et de l'Union démocratique du centre, 1 abstention des Verts).

**5. Motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Désinvestissons pour réduire la dette» (M-797)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la dette de la Ville atteignait 1,84 milliard de francs à la fin de 2007;
- qu’il est urgent et nécessaire de la réduire, conformément au principe du développement durable;
- que la Ville possède de nombreux actifs dont certains ne sont que peu ou pas mis en valeur;
- que certains de ces actifs n’ont pas d’utilité directe dans la délivrance des prestations de la Ville;
- que certains actifs pourraient être mis en vente rapidement, par exemple le fameux «terrain d’Arzier»;
- que le produit de cette vente devrait permettre de réduire la dette,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui fournir la liste de tous les actifs qui pourraient être mis en vente sans remettre en question la délivrance de prestations par la Ville;
- d’établir le catalogue de tous les immeubles propriété de la Ville pour lesquels il n’existe pas de projet planifié à court ou moyen terme;
- de lui présenter des propositions de vente de ces actifs, conformément à l’article 30, chiffre 1, lettre k, de la loi sur l’administration des communes (B 6 05);
- d’affecter le produit de ces ventes à la réduction de la dette.

**M. Simon Brandt (R).** Je pourrais dire, Mesdames et Messieurs, que tout est dans le titre de cette motion M-797: «Désinvestissons pour réduire la dette», mais ce n’est pas tout à fait le cas. Nous proposons dans la première invite «de fournir la liste de tous les actifs qui pourraient être mis en vente sans remettre en question la délivrance de prestations par la Ville», puis dans la deuxième invite «d’établir le catalogue de tous les immeubles propriété de la Ville pour lesquels il n’existe pas de projet planifié à court ou moyen terme». Ensuite, il est demandé d’envisager de vendre certains biens relevés dans ce catalogue pour affecter le produit de ces ventes à la réduction de la dette.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5569.

Par cette motion, nous demandons que la Ville analyse quelles sont les politiques publiques qu'elle souhaite mener en faveur de la population et de quels moyens elle doit disposer. Ensuite, il conviendra qu'elle examine quels biens elle n'utilise pas actuellement, comme ce fameux terrain d'Arzier que nous avons cité dans les considérants. Ce terrain vaut plusieurs centaines de milliers de francs, pour ne pas dire plus, il n'est pas situé sur le territoire de Genève et on peut se demander ce qu'il fait entre les mains de la Ville.

Cette motion demande donc que la Ville évalue ses actifs et son patrimoine en fonction de sa politique publique et qu'ensuite – uniquement pour les éléments qui ne remettent pas en cause la délivrance des prestations, j'insiste là-dessus – elle envisage de vendre ce qui est soit inutile, soit inutilisé, voire ce qui n'est pas de son niveau. Avec un peu de curiosité, si vous acceptez ce catalogage, je suis certain que nous découvrirons que la Ville possède des biens dont elle pourrait se défaire, qu'elle pourrait vendre peut-être au Canton, s'ils sont plus de son ressort, ou à d'autres communes, voire à d'autres cantons ou même au secteur privé.

Quand nous aurons fait cet état des lieux, je suis certain que la Ville pourra non seulement mener une politique publique qui soit en adéquation avec ses moyens, mais surtout affecter l'argent ainsi libéré à la réduction de la dette.

Nous vous proposons de renvoyer cette motion soit au Conseil administratif en lui faisant confiance pour établir ce catalogage, soit à la commission des finances, afin d'auditionner M<sup>me</sup> Salerno et le Conseil administratif et de voir si le texte peut être mieux rédigé ou si l'exécutif a déjà des réponses ou des idées à ce sujet. Mais, Mesdames et Messieurs, je vous en prie, n'ayez pas de vision dogmatique sur ce dossier. La prospective des politiques publiques est l'affaire de tous, indépendamment des couleurs politiques, et je suis certain que vous aurez la curiosité de vérifier si la politique de la Ville est en adéquation avec les moyens qu'elle y consacre.

**Le président.** Je demanderai aux différents groupuscules socialo-vert, verto-PDC et libéralo-PDC de bien vouloir continuer leurs discussions ailleurs! (*Exclamations.*)

#### *Préconsultation*

**M. Gérard Deshusses (S).** Je trouve, Monsieur le président, que vous avez bien du mérite! Mesdames et Messieurs, je serai bref. Nous avons un patrimoine immobilier qui est la fortune de notre commune, une fortune que l'on nous envie, sur laquelle les banques se basent pour nous accorder des taux préférentiels lors-

que nous empruntons. Mais, bien entendu, comme nous l'ont dit M. Muller et M. Hiler lors de la précédente législature, quand ils nous ont parlé de notre dette en Ville de Genève, c'est la fortune de Genève qui fait aussi son crédit. C'est une fortune basée sur la pierre, ce sont des bâtiments, des terrains, ce ne sont pas des actions. Et, Mesdames et Messieurs, par les temps qui courent, je crois qu'il ne s'agit pas de vendre, mais qu'il s'agirait plutôt d'acheter. Aussi, je ne comprends pas cette volonté radicale – radicale, je tiens à le souligner, car j'imagine que nos collègues libéraux seront plus malins. Comme disait ma grand-mère, quand on a un peu d'argent, on n'achète pas des actions: on investit dans les terrains, dans la pierre, parce que c'est solide. Par les temps qui courent, c'est la leçon qu'on apprend dans tous les journaux.

C'est vrai, nous avons une dette, mais elle n'est pas si énorme et, en plus, elle diminue. De grâce, ne vendons pas les bijoux de famille, préservons-les. Les temps s'annoncent de plus en plus durs et il ne s'agit pas de brader ce que nous avons réussi à accumuler pendant des générations, à mettre de côté, longuement, durement. Nos anciens ont voulu que notre municipalité soit propriétaire de biens, préservons-les pour l'avenir! (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Ma grand-mère était certainement moins instruite que celle de M. Deshusses et n'avait en tout cas pas la prétention de connaître tout ce dont est propriétaire la Ville... On est en train de nous dire que la fortune de la Ville, c'est seulement de l'immobilier: je n'en suis pas persuadé. Il me semble qu'on cherche à éluder le débat, alors que M. Brandt en appelait à l'ouverture.

En l'occurrence, nous demandons simplement de faire une évaluation, une analyse de la situation et de prendre ensuite des décisions. Si ces décisions doivent être de ne pas vendre certains biens, on ne les vendra pas. Si, au contraire, on aboutit à la conclusion que certains biens sont inutiles dans le cadre des activités de la municipalité et qu'ils peuvent être vendus, ils contribueront à réduire la dette. C'est aussi simple que cela.

Mesdames et Messieurs, je vous en prie, ne rejetez pas cette motion, renvoyez-la en commission des finances pour une évaluation globale de la situation. Au Parti démocrate-chrétien, nous sommes curieux de savoir tout ce dont la Ville est propriétaire, au-delà des biens fonciers évoqués par M. Deshusses sous le couvert de sa grand-mère...

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Nous souhaitons pouvoir aborder cette question de façon dépassionnée et pragmatique pour défendre au mieux les intérêts

de la Ville. Aujourd'hui, la question est de savoir si on gagne plus à vendre des actifs qui ne sont peut-être pas rentabilisés, ou s'il faut les garder dans une optique à plus long terme.

Comme l'a dit M. Deshusses, cette motion tombe à une mauvaise période, car vendre de l'immobilier est aujourd'hui paradoxal. Néanmoins, il nous semble important de connaître la liste des actifs qui, actuellement, ne servent pas aux prestations de la Ville, mais lui procurent des rentes. En effet, il serait peut-être plus intéressant de réduire la dette que d'avoir des rentes qui seraient, par hypothèse, trop faibles.

Nous proposons donc d'amender cette motion, en gardant les deux premières invites, qui demandent d'établir la liste de tous les actifs qui ne seraient pas utiles aux prestations de la Ville et qui pourraient être mis en vente. En revanche, c'est aller un peu vite en besogne que de demander déjà des propositions de vente de ces actifs. Nous croyons qu'il faut analyser la situation dans son ensemble pour savoir quelle masse cela représente. Vendre ou pas les bijoux de famille? En vendre 1% ou 10%? Bref, voilà les éléments intéressants qui devront figurer dans la réponse à cette motion. C'est pourquoi nous proposons de renvoyer la motion au Conseil administratif après avoir supprimé les deux dernières invites:

*Projet d'amendement*

Suppression des invites 3 et 4.

**M. Olivier Fiumelli** (R). Une fois de plus, le groupe radical, et avec lui l'Entente, salue le pragmatisme des Verts. Nous accepterons donc leur amendement.

J'aimerais ici apporter une précision à l'intention de M. Deshusses, qui ne sait visiblement pas comment marche exactement la politique du crédit de la Ville. Si nous pouvons emprunter de l'argent sur les marchés financiers, ce n'est pas en raison de notre patrimoine immobilier, mais essentiellement en raison de la «vraie fortune» de la Ville de Genève, c'est-à-dire de sa capacité à prélever des impôts. Nous sommes une commune riche, dans laquelle de nombreuses entreprises gagnent de l'argent et nous en rapportent beaucoup. C'est pour cela que les banques nous prêtent de l'argent!

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Je prends la parole en tant que motionnaire et au nom de mon groupe. Après avoir entendu certaines interventions, la proposition d'amendement des Verts nous paraît une bonne solution. Ne mettons en

effet pas la charrue avant les bœufs, mais pour analyser la manière dont on tire la charrue, il serait bon d'avoir une liste et de connaître la situation et la fortune de la Ville. Nous voterons donc l'amendement des Verts ainsi que la motion amendée.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ne suis pas responsable des finances, mais je suis concerné par ces évaluations et je voudrais vous donner certaines informations. En préambule, je rappellerai que, lors de la campagne électorale, l'Alternative s'est engagée à rembourser la dette autant que faire se peut, mais sans en faire une priorité absolue. Je tiens à le réaffirmer ici.

Cela dit, cette motion demande donc d'évaluer les actifs. A cet égard, j'ai fait une petite expérience: je me suis livré avec mes services à une évaluation globale des canalisations et égouts, en séparatif ou non, que nous gérons dans nos 250 km de rues. Je me suis aperçu que, dans le bilan de la Ville de Genève, ces équipements sont quasiment à zéro. Or, si aujourd'hui nous devons vendre ce bien à des multinationales, comme cela se fait notamment dans des pays du Sud, il pourrait être évalué, à dire d'experts, à 1,7 milliard de francs. C'est-à-dire quasiment la dette que nous avons, Mesdames et Messieurs!

Maintenant, la question est de savoir jusqu'où nous voulons aller. Allons-nous vendre les canalisations, les écoles, les musées, les théâtres, les logements? Si nous additionnons tous ces biens, tout ce qui figure au bilan 2007 approuvé par le Conseil d'Etat pas plus tard qu'hier, nous constatons qu'en comparaison notre dette de 1,8 milliard de francs ne représente pas grand-chose. J'entendais tout à l'heure, sur TV Léman bleu, M. Robert Ducret, ancien conseiller d'Etat radical, responsable des finances à l'Etat de Genève pendant douze ans, qui répondait à M. Slatkine. Il disait que tout ce que l'Etat possède est sous-évalué, que l'Etat de Genève est riche et qu'il n'a en fait pas de dette...

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut casser cette logique qui veut qu'on rembourse la dette au détriment des investissements. C'est là où je voulais en venir, puisque j'ai la responsabilité des investissements. Nous sommes aujourd'hui à 77 millions d'investissements par an, mais demain nous dépasserons les 100 millions, compte tenu des travaux que vous avez votés – le tram Cornavin-Onex-Bernex, la dépollution et l'aménagement d'Artamis, la place Neuve... Or j'entends déjà les mêmes personnes dire que nous ne pouvons pas investir autant, parce que nous devons rembourser la dette. Aujourd'hui, nous sommes devant une crise aiguë qui va s'aggraver et je vous propose donc d'abandonner cette logique et de jouer notre rôle de collectivité – qui est enfin reconnu, y compris par les financiers – en investissant et en soutenant ainsi les petites et moyennes entreprises, qui sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois à Genève. (*Applaudissements.*)

**M. Simon Brandt (R).** J'ai bien entendu M. Pagani. Si nous étions à l'école, le professeur lui aurait rendu sa copie en disant qu'il était hors sujet! M. Pagani nous parle de vendre les écoles, les parcs, les hôpitaux, mais a-t-il lu la motion? Celle-ci demande de «fournir la liste des actifs qui pourraient être mis en vente sans remettre en question la délivrance de prestations par la Ville». N'est-ce pas assez clair?

C'est bien au Conseil administratif de définir quelle est la politique publique qu'il veut mener et de voir quels sont les moyens à y affecter. Si des biens sont inutiles pour ces prestations et ces politiques publiques, nous demandons qu'on envisage de les vendre, mais d'abord qu'on en établisse la liste! Je ne vois pas où est le problème, Monsieur Pagani. Si le Conseil administratif estime que le terrain d'Arzier – qui n'est pas situé dans le canton de Genève et qui n'est pas construit – est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville, grand bien lui fasse! Mais, ne serait-ce que par curiosité, Monsieur Pagani, avez-vous fait cette liste? Si vous nous disiez que vous allez nous la fournir prochainement, nous pourrions retirer cette motion.

En l'état, nous devons vous demander de faire une prospection des actifs de la Ville, Monsieur Pagani. Arrêtez donc de nous faire leçon et lisez correctement cette motion! Je me réjouis qu'elle soit acceptée et que nous recevions un état des lieux, car je commence à me demander, à entendre de tels discours, si nous n'aurons pas des surprises... Mais cela, l'avenir nous le dira!

**M. Robert Pattaroni (DC).** J'ai une petite anecdote, Mesdames et Messieurs: vous souvenez-vous que, récemment, l'entreprise Rolex a dû s'agrandir et qu'elle avait besoin d'un terrain qui était public? Le Conseil administratif précédent et M. Ferrazino se sont montrés réalistes, ils ont cherché une solution et c'est ainsi que, maintenant, ce bout de rue appartient à Rolex!

Cela dit, rassurez-vous, Monsieur Pagani, nous n'allons pas proposer de vendre toutes les rues... Nous savons que vous aimez la transparence, nous vous en remercions et vous adressons même des compliments pour cela. Vous ne risquez donc rien à faire cette liste. Dans la caisse de prévoyance de l'Etat, la CIA, que je connais bien, on sait exactement la valeur de tous les biens immobiliers, la valeur marchande d'aujourd'hui. Pourquoi la valeur marchande? Parce que les nouvelles normes comptables – dont M. Fiumelli nous parle souvent – veulent qu'on connaisse exactement la valeur économique des biens.

Ensuite, je suis étonné que les socialistes, dont certains leaders en Europe tentent d'avoir une gestion moderne des deniers publics, refusent d'entrer en matière sur cette motion. Mesdames et Messieurs, si vous refusez d'aller dans cette direction, vous serez dépassés! Avec l'amendement tout à fait judicieux du groupe des

Verts, qui tempère un peu les invites et qui rassure ceux qui auraient des craintes, cette motion nous permettra de faire une bonne opération. Mesdames et Messieurs, nous aurons la surprise de découvrir enfin une vraie liste, avec 100, 200, 300, 400 positions ou plus, car aujourd'hui personne dans cette salle ne sait ce que représentent les actifs au bilan de la Ville. Nous votons le bilan aux comptes, mais qui peut dire ce qu'il recouvre?

**M. Georges Queloz (L).** Après avoir entendu le magistrat, je constate qu'il n'a pas bien compris ce qui se passe dans la crise mondiale qu'on traverse aujourd'hui... Pour une grande part, les raisons de la crise tiennent au fait que la valeur des immeubles a été surévaluée. C'est ce qu'on appelle les *subprimes*. Aujourd'hui, dites-moi à combien vous estimez la valeur réelle de l'immeuble du 25, rue du Stand, par exemple... (*Protestations.*)

**Le président.** Je commence par faire voter l'amendement demandant la suppression de la troisième et de la quatrième invite.

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 47 oui contre 22 non.

**Le président.** Nous votons la motion amendée et son renvoi au Conseil administratif...

(*M. Pagani demande la parole.*)

**Le président.** Monsieur Pagani, nous sommes déjà en procédure de vote...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, je me permets d'intervenir, car j'avais cru comprendre que cette motion amendée serait renvoyée en commission des finances pour préciser la démarche. Aujourd'hui, nous sommes en train de définir le mandat pour évaluer la valeur historique des immeubles, dont nous avons besoin pour fonder notre politique sociale du logement. C'est d'ailleurs un travail qui se fait sur la base du règlement de la Gérance immobilière municipale et je trouverais dommage de voter ce soir une motion qui me semble contradictoire. Il faut au moins qu'on s'entende en commission des finances sur le pourtour du mandat que vous nous donnez...

**Le président.** Bien, nous voterons donc en deux temps...

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 47 oui contre 23 non (1 abstention).

*Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est refusé par 50 non contre 8 oui (13 abstentions).*

**Le président.** Cette motion amendée sera donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui fournir la liste de tous les actifs qui pourraient être mis en vente sans remettre en question la délivrance de prestations par la Ville;
- d'établir le catalogue de tous les immeubles propriété de la Ville pour lesquels il n'existe pas de projet planifié à court ou moyen terme;

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**6. Résolution du 22 avril 2008 de MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez et Marie-France Spielmann: «Ne touchons pas à nos parcs!» (R-109)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

La Ville de Genève peut se prévaloir de parcs qui sont d'une beauté extraordinaire, tout spécialement ceux qui sont en bordure du lac. Avec le jet d'eau et le Mont-Blanc en perspective, c'est un paysage incomparable, connu dans le monde entier. Ce merveilleux patrimoine, qui est la carte de Genève, est le bien le plus précieux que nous possédions.

La Perle-du-Lac porte bien son nom et nos parcs doivent rester intouchables.

L'idée de construire des bâtiments dans des parcs publics, qui ont généralement fait l'objet de donations pour être sauvegardés et offerts aux Genevois et Genevoises, constitue une véritable provocation à l'égard de la population qui se sent dépositaire de cet héritage.

Les autorités politiques ne doivent donc pas brader ce patrimoine en se soumettant aux exigences d'une grande organisation internationale, qui a précisément voulu bénéficier du site incomparable pour lequel les Genevois et Genevoises ont exprimé la volonté de le préserver en refusant le pont traversant la rade à proximité immédiate de ce lieu.

La construction d'une extension de l'ancien siège de l'Organisation internationale du travail ainsi que l'aménagement d'un grand parking dans ce périmètre sont, au vu de ces arguments, tout à fait inconcevables.

En effet, le site mériterait d'être mieux sauvegardé en engageant une procédure de classement du bâtiment occupé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de ses abords à titre de monument historique. Le site de la rade, avec ses quais, l'alignement de ses bâtiments et ses parcs publics, mériterait, tel que c'est le cas du Lavaux ou de l'immeuble Clarté du Corbusier, d'être inscrit au patrimoine mondial institué par l'Unesco. Une telle demande relève d'ailleurs de la compétence des communes, en l'occurrence la Ville de Genève, qui est propriétaire de ses quais et de ses espaces verts.

L'OMC déclare qu'elle a besoin d'une surface complémentaire importante pour répondre à l'augmentation de ses besoins. Ce besoin est compréhensible, mais la Confédération a été particulièrement généreuse à l'égard de cette organi-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4938. Motion d'ordre, 4951.

sation en lui accordant des conditions exceptionnelles et en lui proposant divers emplacements afin de permettre cet agrandissement. L'OMC les a récusés et veut, néanmoins, rester sur place. On peut le comprendre en raison de la qualité exceptionnelle du site, mais elle doit en tirer les conséquences en renonçant à une extension sur place.

Des possibilités constructives existent toutefois, notamment un lieu à faible distance à pied, avec comme solution la construction d'un bâtiment sur une bande de terrain située entre les voies CFF et le chemin Rigot, de part et d'autre de l'avenue de la Paix et de l'avenue de France. Un projet d'un important immeuble administratif a été conçu, en 1990 déjà, à cet endroit pour les besoins d'une organisation internationale qui envisageait de s'installer à Genève.

Il est vrai qu'entre-temps ce terrain est envisagé pour la future Maison de la paix, mais cette institution n'a pas besoin d'être implantée dans ce lieu et pourrait être aisément déplacée sur un des autres terrains disponibles pour les organisations internationales, ce qui aurait le mérite de permettre à l'OMC de s'étendre à proximité de son siège actuel à l'intérieur d'une zone à bâtir et non dans une zone de verdure. A défaut, un nouveau bâtiment, répondant aux besoins de l'OMC, pourrait être réalisé sur un autre site, tel celui du Grand-Morillon, propriété de l'Etat, qui est situé à côté du bâtiment du Bureau international du travail.

Ces solutions s'imposent. En effet, les parcs entourant le siège de l'OMC se trouvent en zone de verdure dont les normes interdisent toute construction et aménagement de places de parc. Ces normes imposent, par ailleurs, que ces zones soient ouvertes au public. Une modification de la zone de verdure au bord du lac pour réaliser l'extension du siège de l'OMC imposerait le dépôt d'une loi au Grand Conseil amputant une partie de ladite zone de verdure, ce qui ne manquerait pas de provoquer de très fortes réactions.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat à:

- renoncer à tout projet de construction dans le site du bâtiment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- proposer à l'OMC la réalisation de son bâtiment administratif supplémentaire entre les voies CFF et le chemin Rigot ou, à défaut, sur un autre terrain, tel celui du Grand-Morillon situé dans le périmètre de la zone internationale (Jardin des Nations) qui est en cours d'adaptation,

et invite le Conseil administratif à:

- adresser au Conseil d'Etat une demande de classement de l'ex-bâtiment de l'Organisation internationale du travail et de ses abords en qualité de monument historique;

- présenter à l'Unesco la demande que la rade de Genève, ses quais et ses parcs soient inscrits au patrimoine mondial.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Mesdames et Messieurs, cela me paraît assez inouï, comment aurais-je pu penser qu'un jour j'allais plaider pour conserver l'un des plus beaux parcs de la Ville de Genève? Le parc Barton, avec la Perle du lac, le parc des Eaux-Vives et le parc La Grange, fait partie de l'un des plus beaux sites du monde: la rade de Genève.

J'ai vécu à Paris et beaucoup voyagé, mais rien n'égale la perfection esthétique de la rade avec l'alignement au cordeau de ses beaux immeubles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec leurs 26 mètres à la corniche, les quais, la beauté de ses parcs avec en toile de fond les crêtes du Mont-Blanc, du Salève et du Jura. Il nous appartient donc de sauver – autant que faire se peut – un parc magnifique, un parc menacé, le parc Barton qui est sans conteste l'un des plus beaux espaces verts de la Ville de Genève.

Et, à ce sujet, il est absolument extraordinaire de penser qu'il existe à 300 mètres de l'actuelle Organisation mondiale du commerce (OMC) un lieu qui se prêterait admirablement à cette extension entre les voies CFF et le chemin Rigot et qui, lui, est parfaitement constructible! Trois cents mètres, mesure-t-on ce que cela signifie, alors que sur les campus des universités américaines les bâtiments se trouvent parfois à 500 mètres les uns des autres? Ridicule, voire dérisoire...

La Confédération a fait des offres et on sait qu'elle s'est montrée très, très généreuse. Ce ne sont d'ailleurs pas les lieux qui manquent: l'emplacement du chemin Rigot, le Grand-Morillon ou d'une manière plus générale des parcelles sises au futur Jardin des Nations.

Alors doit-on vraiment, pour faire plaisir à une organisation internationale, accepter ce qui relève davantage d'un caprice plutôt que d'une véritable évaluation politique, environnementale et financière? Partout des voix s'élèvent contre le bradage de l'un des plus beaux parcs de Genève – une pétition circule déjà – et il nous appartient de tout tenter afin de trouver une solution, sans quoi, si d'aucuns s'obstinent, il faudra en passer par un référendum, et je n'ai jamais connu en Ville un référendum contre la suppression d'un espace vert qui n'ait pas passé la rampe.

C'est la raison pour laquelle nous nous adressons au travers de cette résolution au Conseil fédéral et, en particulier, au Conseil d'Etat qui a soumis poliment, au sein d'un groupe de travail, le projet pour approbation à la Ville de Genève, alors même que sa décision avait déjà été prise. Notre groupe prie nos autorités

fédérales et cantonales de renoncer à tout projet de construction dans le site du bâtiment de l'OMC, et nous leur demandons de classer l'ancien siège de l'Organisation internationale du travail qui le mérite bien.

Nous désirons que la discussion reprenne, en souhaitant que le Conseil d'Etat revienne sur sa décision en posant sur la table de négociation d'autres projets alternatifs. Pour conclure, nous demandons à la Ville de Genève de soutenir auprès de l'Unesco l'inscription de la rade au patrimoine mondial, comme cela a été le cas, avec le succès que l'on connaît, pour le Lavaux ou encore le glacier d'Aletsch. Il en va de la sauvegarde de notre patrimoine!

J'espère donc vivement, pour conclure, chers-ères collègues, que vous aurez à cœur de soutenir cette démarche, afin de pérenniser définitivement le parc Barton et l'un des plus beaux sites qui soit: la rade de Genève!

#### *Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Cette résolution vient en réaction à un très sale coup contre notre patrimoine que s'apprête à commettre une organisation internationale, un de nos hôtes, comme l'on se plaît parfois à les nommer. Qui plus est, l'objet de cette tentative sera une construction qui se fera avec l'argent de la Confédération, c'est-à-dire l'argent des contribuables, catégorie dont généralement ne font pas partie les hôtes en question. Pour l'Union démocratique genevoise, notre patrimoine, et particulièrement les parcs qui entourent la rade, forme un ensemble de verdure qui fait de notre cité un lieu exceptionnel qui doit être préservé et défendu.

Nous sommes consternés de voir à quel point certains partis, dont on croyait qu'ils étaient tout comme nous attachés à la beauté de ces lieux, sont prêts à les saucissonner sur simple injonction d'un hôte qui s'y trouve bien et souhaite bénéficier d'une manière exclusive d'une partie d'un parc public. Nous savons tous qu'il ne s'agit pas du principe de la présence d'une organisation internationale à Genève qui est en jeu. D'autres solutions existent, certaines ont été proposées et ceux qui font état du départ de cette organisation détournent le problème et trompent la population d'une manière inacceptable.

Ce dont il s'agit, c'est purement et simplement l'exigence de s'accaparer d'une partie d'un legs qui, il faut le rappeler, avait été fait à notre population, car sa donatrice, veuve d'un premier ministre de Grande-Bretagne, ne voulait précisément pas que ce parc soit utilisé au profit d'une organisation internationale. A la destruction du patrimoine et à la soumission devant les revendications d'un hôte faisant peu cas des habitants de notre Ville s'ajoute, dès lors, le non-respect d'une clause testamentaire. Cela fait beaucoup pour un seul projet. C'est pourquoi nous

soutiendrons les invites qui sont faites au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat, soit les deux premières invites de cette résolution.

Par contre, nous avons quelques doutes quant aux troisième et quatrième invites, soit celles faites au Conseil administratif. En effet, on y demande d'abord le classement du Centre William-Rappard – du nom d'un cofondateur de l'Institut universitaire des hautes études internationales. Ce centre, ouvert en 1926, a certes été utilisé successivement par le Bureau international du travail (BIT), par le GATT, puis aujourd'hui par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela lui confère-t-il les qualités historiques et architecturales justifiant un classement? Comme dans le cas d'autres classements récents, nous en doutons, quand bien même nous comprenons les raisons qui amènent les auteurs de la résolution à le souhaiter de manière peut-être tactique, à penser que les parcs aux alentours pourraient être, par cette mesure, protégés d'une malheureuse amputation.

Quant à la quatrième invite, nous doutons aussi qu'elle soit le meilleur moyen d'atteindre les buts recherchés, quand bien même nous les comprenons. En effet, les critères de sélection exigés par l'Unesco pour inscrire un site au patrimoine mondial sont fort stricts et pourraient, si tant est que la demande soit un jour agréée, bloquer ou empêcher ensuite certaines constructions ou certains aménagements sur lesquels il nous apparaît important que notre Ville garde le contrôle absolu. Par exemple, nous pensons à certaines conséquences architecturales et urbanistiques d'une éventuelle traversée de la rade ou, à tout le moins, au simple aménagement de cette rade dont on a vu récemment, à la suite de décisions malheureuses d'un ancien conseiller administratif, à quel point les Genevois veulent, le cas échéant, pouvoir se manifester à son sujet.

En conséquence, tant pour défendre les droits des Genevois à jouir pleinement de leur parc que, tout autant, pour qu'ils restent libres d'aménager la rade de la manière qu'ils jugeront la plus adéquate, nous approuvons les deux premières invites et demandons, par amendement, que la troisième et la quatrième soient supprimées:

*Projet d'amendement*

Suppression des invites au Conseil administratif.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Vera Figurek, vice-présidente.)*

**M. Miguel Limpo** (Ve). Pour commencer, sur la forme, la résolution en question pose de nombreux problèmes au groupe des Verts. Il est en effet étrange

d'inviter le Conseil d'Etat, et même le Conseil fédéral, à appliquer telle ou telle décision de notre Conseil. Le Conseil municipal de la Ville de Genève, bien qu'important en nombre, doit rester modeste et utiliser toutes les compétences qu'il a en main plutôt que de s'exprimer sur celles qu'il n'a pas. Le groupe des Verts ne donnera donc sa position que sur les invites concernant le Conseil administratif.

Les invites de la résolution d'A gauche toute!, qui demandent donc le classement de la rade au patrimoine de l'humanité, sont en contradiction avec la rade souhaitée par les Verts. Sans entrer en matière sur l'extension de l'OMC, qui sera, semble-t-il, faite au détriment d'un parking, et sans entrer non plus en matière sur l'avancement des barrières de sécurité qui priveront bon nombre de passants de pans entiers du parc, il nous semble que le remède proposé par la résolution ne résout absolument rien et, au contraire, propose une solution particulièrement extrême qui rendra impossible toute évolution de notre belle rade.

La rade est le visage le plus connu de notre ville, il n'a cessé d'être modifié, amélioré par la main de l'homme, le tout en mettant en valeur ses éléments naturels. En 1891, par exemple, notre Ville décida d'y installer un jet d'eau. En 1933, on y construisit un nouvel espace de détente au pied du coteau de Cologny: Genève-Plage. Depuis 2007, des travaux pour une nouvelle plateforme devant le pont de la Machine sont en cours et, enfin, nous avons appris récemment qu'en 2009 une nouvelle plage et de nouveaux parcs vont peut-être voir le jour sur huit hectares à proximité de Baby-Plage. Depuis plus de cent ans, la rade n'a cessé d'évoluer et de répondre à de nouveaux besoins de la population. L'eau, comme vecteur de maladie, faisait peur aux anciens: désormais celle-ci est considérée comme un lieu de loisirs et également comme un vecteur de communication.

En bloquant à tout jamais la rade de Genève, nous pourrions certes espérer ne jamais y voir un pont, où iraient s'engouffrer des milliers de voitures par jour et des sommes considérables du contribuable, mais nous n'aurions pas la chance d'utiliser la proximité du lac pour répondre aux nombreuses envies de la population. Les Verts en appellent donc à la responsabilité des pouvoirs publics et de la population, lorsque celle-ci est consultée, pour maintenir notre rade belle et esthétique. Par conséquent, le groupe des Verts vous invite à refuser cette résolution.

**M. Grégoire Carasso (S).** Si le groupe socialiste rejettera cette résolution, comme sans doute la plupart des groupes dans cette enceinte hormis A gauche toute! et l'Union démocratique du centre, c'est pour des raisons assez différentes de celles des Verts.

D'abord, ce qui est en jeu dans ce texte, c'est tout bonnement et tout simplement la Genève internationale. Ce ne sont pas là des mots creux. Il a été question

de montants de plusieurs dizaines de millions que la Confédération tantôt prête pour une partie, tantôt donne à l'OMC pour une autre partie, en vertu d'un accord qu'elle a conclu en 1995, au cours d'une décennie où le statut même de Genève, comme la plus petite des grandes villes internationales, était en question. A l'époque, la ville concurrente de Genève était Bonn et la Confédération a tout fait pour emporter l'OMC et toutes les autres organisations internationales et non gouvernementales, voire les entreprises, attirées à Genève par la venue de celle-là. C'est bien de cela dont il est question à travers ce texte.

Le débat pourrait être infiniment plus difficile si, pour soutenir la Genève internationale, il nous fallait mettre à mal tout ou partie d'un des plus beaux parcs, d'un des plus beaux sites de Genève. Mais nous sommes dans tous les cas de figure sauf dans celui-ci, pour la bonne et simple raison que la beauté du site ne va pas s'en trouver abîmée d'un iota; au contraire, elle va s'en trouver améliorée. Mesdames et Messieurs, je vous invite à vous rendre dans le parc Barton. En l'occurrence, il ne s'agit pas de construire un nouveau bâtiment au milieu du parc. Je vous invite à regarder les plans: il y a une verrue au milieu du parc qui est l'actuel parking en plein air, sur lequel doit se construire l'extension de l'OMC – c'est l'accord qui a été conclu entre la Confédération et l'OMC – et sous laquelle se trouvera le futur parking.

Il n'y a donc aucune raison d'opposer les parcs aux organisations internationales, la Genève locale à la Genève internationale, comme vous êtes en train de le faire. Je suis bien heureux que nous ne soyons pas placés dans ce dilemme, car nous serions dans une situation autrement plus difficile s'il nous fallait défendre ici ce qui sépare Genève de Clermont-Ferrand, ce qui sépare Genève d'une petite ville, au nom de la beauté de la rade...

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je suis très heureux de pouvoir intervenir après les allocutions des préopinants Vert et socialiste. Vraiment, ils ont dit l'essentiel, ils ont décrit la situation actuelle et je trouve que les Verts et les socialistes – comme les partis de l'Entente – se définissent ce soir comme des partis responsables.

J'en veux vraiment à A gauche toute! et à l'Union démocratique du centre, qui s'unissent pour mentir à la population! En effet, il n'est pas vrai que nous allons affecter les parcs. Mesdames et Messieurs, le débat a déjà eu lieu et vous savez bien que les parcelles concernées par la transformation de l'OMC sont situées entre le bâtiment et la rue de Lausanne. Ces constructions n'affecteront donc pas le paysage ni l'accès au lac pour la population. Lorsque vous argumentez en évoquant le glacier d'Aletsch ou le Lavaux, lorsque vous jouez les Franz Weber, lorsque vous nous menacez de pétitions, vous sombrez tout simplement dans la démagogie!

Il est facile d'exciter la population, car tout le monde aime les parcs et nous les aimons tous. Mais c'est une question de responsabilité: je ne peux admettre qu'on parle du «sale coup» d'une organisation internationale, alors que les autorités de la Ville, du Canton et de la Confédération se battent pour que cette organisation internationale – dont la présence est légitime à Genève – puisse travailler tranquillement et offrir des emplois.

Monsieur Pagani, vous nous avez déjà fait le coup de vous désolidariser du Conseil administratif sur ce sujet. Une fois de plus, dans ce parlement, nous sommes pris en otage par les mêmes partis qui essaient de manipuler la population. Nous ne céderons pas à ce genre de contrainte et j'invite ce parlement à être digne, responsable, et à défendre les positions que nous avons déjà prises! (*Applaudissements.*)

**M. Alexandre Chevalier (L).** Je suis également heureux de prendre la parole après nos collègues Vert et socialiste, et après la brillante intervention de notre cousin démocrate-chrétien. Mesdames et Messieurs, il y a des motions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, que vous considérez comme étant mal rédigées, ou que nous considérons comme étant mal ficelées, mais qui ont un fond. Au contraire, ici, nous sommes devant une résolution qui n'a pas de fond, qui n'est qu'un prétexte.

Ce soir, dans l'union sacrée d'A gauche toute! et de l'Union démocratique du centre, on nous dit que ce qui intéresse ces deux mouvements extrêmes, c'est l'environnement et les parcs. Mesdames et Messieurs, cette malhonnêteté intellectuelle, cette hypocrisie doit cesser! Cette résolution n'a qu'un sens et qu'un but: attaquer une fois de plus les organisations internationales et notamment l'OMC, qui dérange ces groupes. C'est complètement irresponsable dans un monde où la concurrence est de plus en plus rude, où les villes d'Europe et du monde se battent pour accueillir ces organisations.

Quel futur voulez-vous donner à Genève et aux Genevois en coupant la ville en deux, entre une Genève locale, que nous représentons ici, et une Genève internationale, que nous représentons aussi, puisque les décisions que nous prenons concernent tous les habitants de notre belle ville?

Je rappellerai que nous siégeons au Conseil municipal et pas au Grand Conseil ou au Conseil national. Ayons la modestie de rester dans notre rôle, dans notre fonction, attelons-nous aux sujets qui préoccupent les citoyens de notre ville et ne faisons pas la politique politicienne qui nous est proposée par le groupe A gauche toute!

Par ailleurs, au moment où nous essayons de nous mettre d'accord sur l'aménagement de la rade, au moment où le magistrat Pagani fait le nécessaire pour

trouver des solutions, même basiques, voilà que le groupe A gauche toute! demande que la rade soit figée! Au sein du groupe libéral, nous pensons que le message donné ici est très mauvais, sachant que nous avons promis à la population de nous occuper des quais, chers à l'ensemble des Genevoises et des Genevois. Cela aussi est inacceptable.

De toute façon, le fond de cette résolution est une attaque en règle envers les organisations internationales et, bien évidemment, ne serait-ce que pour cette raison, nous ne pouvons pas y souscrire.

*(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)*

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Que dire après les propos de mes préopinants? Une chose est certaine: nous n'accepterons pas ce projet de résolution, car il est inadmissible de laisser croire aux Genevois que l'on va détruire le parc Barton, de prétendre que l'extension de l'OMC se fera au détriment de ce site, alors que les auteurs de la résolution savent pertinemment que le projet – avalisé par les autorités en charge – se fera sur le parking qui se trouve du côté de la rue de Lausanne, et non entre le bâtiment et le lac. Il est donc scandaleux de brandir ce type de menace pour faire passer un message destiné à contrer la dimension internationale de Genève. Nous trouvons inadmissible d'utiliser ce projet pour défendre une vision du monde qui, s'agissant de la réalité genevoise, nous semble complètement dépassée.

Nous trouvons cela d'autant plus scandaleux qu'il a souvent été souligné dans cet hémicycle, et notamment par la magistrate Salerno, l'importance de la Genève internationale pour l'attractivité de notre ville, pour sa prospérité économique. Si nous pouvons distribuer les prestations que notre Conseil se plaît à distribuer, que ce soit à nos administrés ou à nos fonctionnaires, c'est aussi grâce à la présence des organisations internationales. Il nous semble donc vraiment scandaleux de les attaquer par un biais aussi misérable que le projet d'extension de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous voulons également relever que nous sommes le Conseil municipal de la Ville de Genève et que nous devrions nous concentrer sur ce qui relève de nos compétences, au lieu de vouloir jouer dans une cour qui n'est pas la nôtre, où nous ne sommes pas invités à donner notre position.

S'agissant de l'invite relative à l'inscription de la rade de Genève au patrimoine mondial de l'Unesco, nous partageons ce qui a été dit, à savoir que la rade de Genève, en l'état actuel, est un endroit somptueux, magnifique, mais qu'elle n'est, à notre sens, pas encore un site abouti, qu'elle ne correspond pas encore à l'ensemble des besoins des Genevois. Demander une quelconque classification de

ce site rendrait toute évolution, toute adaptation de ce site impossible à l'avenir. Pour toutes ces raisons, nous refuserons ce projet de résolution.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je suis toujours un peu ahurie d'entendre le discours sur les organisations internationales. D'abord, je rappelle qu'avec le Jardin des Nations Genève fait un effort énorme pour créer un espace dans lequel les organisations internationales se sentiraient bien et pourraient se développer. Celles et ceux qui participent aux séances de commission ont dû voir passer ce projet... Nous n'avons pas du tout l'intention de nous y opposer, nous pensons même que c'est un très bon projet.

Notre problème, en l'occurrence, est le parc Barton et, que vous le vouliez ou non, il est sur notre territoire. Combien d'humiliations Genève devra-t-elle subir, combien de choses devons-nous accepter au motif qu'il s'agit des organisations internationales? Je pense ici à un vieux dicton breton qui parle d'une dame qui se vante de la ceinture dorée de sa patronne: nous parlons tous des organisations internationales comme si elles étaient à nous, comme si nous avions une responsabilité quelconque dans la grandeur des organisations internationales. Non! Je répète ce que j'ai déjà dit: les organisations internationales vont continuer à se développer et nous devons nous demander combien de temps notre petite ville de 180 000 habitants va pouvoir régater avec New York, Tokyo ou Chicago... Combien de sacrifices les Genevois devront-ils faire pour que ces organisations restent coûte que coûte? Faudra-t-il leur donner tous les parcs pour qu'elles se sentent bien? Faudra-t-il supprimer l'accès au lac pour que ces messieurs puissent avoir un bureau avec vue sur la rade? De grâce, arrêtons!

Nous ne faisons pas de procès à une organisation internationale, nous ne prenons personne en otage. Nous pensons au contraire que c'est cette organisation internationale qui nous a pris en otage! Le Conseil municipal est effectivement l'otage des organisations internationales, qui nous font du chantage en menaçant de partir si nous ne leur donnons pas tout ce qu'elles veulent.

Dans le cas qui nous occupe, ce parc est un beau parc, nous en sommes fiers, nous avons l'intention de le léguer tel quel à nos enfants et nous ne voulons pas le transformer en bunker. Car c'est bien ce dont il s'agit: il va falloir sécuriser l'espace, y déployer les fameux militaires dont nous parlions hier soir... Cela n'a rien de particulièrement convivial. Si nous présentons ce projet de résolution aujourd'hui, c'est parce que nous nous battons pour la qualité de la vie à Genève. Quelle qu'en soit la raison, nous refusons qu'on empiète sur un espace vert qui appartient à tous les Genevois. Je regrette que personne dans cette enceinte ne se lève, comme nous le faisons à A gauche toute!, pour dire que ça suffit, que nous ne pouvons pas tout accepter et en tout cas pas qu'on s'empare d'une partie de notre patrimoine.

Dans ce dossier, nous avons bel et bien qualité pour agir, puisque nous sommes le Conseil municipal de Genève et qu'il s'agit de notre territoire. Il est certain qu'il y aura toujours de bonnes raisons pour accéder aux demandes des organisations. Aujourd'hui, c'est l'OMC, mais je ne désespère pas de voir une autre organisation internationale venir nous expliquer qu'elle aussi a besoin de s'agrandir et qu'elle convoite ce terrain-ci ou ce terrain-là. Peut-être que cela nous conviendra, mais pour ce qui est du parc Barton, non, cela ne nous convient pas. Et je ne vois pas de crime de lèse-majesté dans le fait que des citoyens genevois disent non et veulent garder leurs parcs. C'est aussi simple que cela.

J'ai l'impression que, dans cette enceinte, on est atteint de schizophrénie. Les organisations internationales ont décidé, nous dit-on: très bien, qu'elles décident! Mais nous, nous avons décidé que le parc Barton appartient à Genève. Nous voulons le conserver tel quel, nous voulons que la population puisse y avoir accès et qu'on ne soit pas obligé de montrer sa carte d'identité pour aller admirer les cygnes! (*Applaudissements.*)

**M. Grégoire Carasso** (S). J'interviens une dernière fois pour rappeler à cette assemblée et à ceux qui écoutent notre débat que nous avons eu exactement le même débat en avril dernier, avec les mêmes intervenants et les mêmes prises de position, et pour souligner que certains groupes dans cette salle, s'il fallait décrocher la lune pour s'attaquer à l'OMC, la décrocheraient! C'est vraiment ma conviction. Pour notre part, au sein du groupe socialiste, nous serions prêts à décrocher la lune pour défendre la spécificité de notre ville, qui est précisément de faire cohabiter, et non pas d'opposer, la Genève internationale et la Genève locale!

Ce dont il est question ce soir, c'est de remplacer le parking qui se trouve dans le parc Barton, cette verrue au milieu de ce beau parc, pour y construire l'extension de l'OMC. Je vous invite, Mesdames et Messieurs qui avez encore tant de doutes sur cette extension et qui méconnaissent peut-être la réalité de ce parc, à aller y faire un petit tour... (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas d'expulser l'OMC de Genève! Je voudrais remettre les choses dans leur contexte, car certains d'entre vous ont une connaissance très livresque ou académique de ce dossier... (*Protestations.*) Monsieur le président, si je pouvais avoir un peu de respect de la part de cette assemblée... Je n'interromps pas les gens et j'entends qu'on fasse de même lorsque je m'exprime!

En 1995, de par les fonctions que j'occupais au sein de l'administration, j'ai eu connaissance partielle du dossier. S'agissant du choix entre Bonn et Genève,

remettons les choses dans leur contexte: Genève a été choisie parce que la République française a appuyé la candidature genevoise contre la République fédérale d'Allemagne, qui était déjà largement servie. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'une fois la décision prise on a paré au plus pressé. On a installé l'OMC dans les bâtiments occupés par le GATT; on a construit une salle de conférence à côté, parce qu'il n'y en avait pas, et on a annoncé que, plus tard, l'OMC s'étendrait en direction du Jura, vers la place des Nations. Voilà la réalité! Mesdames et Messieurs, vous pouvez hocher la tête: vous appartenez tous à des partis qui ont des conseillers d'Etat, lesquels ont pris des engagements. J'admire votre sens de la discipline, votre volonté d'obéir à vos conseillers d'Etat, mais ne venez pas, s'il vous plaît, travestir la vérité!

Ensuite, il faut dire que la Confédération a fait vraiment le minimum dans ses engagements financiers et qu'elle ne veut pas mettre plus que tant. Vous pouvez – je m'adresse au groupe des Verts, Monsieur le président – interroger le conseiller d'Etat en charge des finances de la République: il ne pourra que confirmer mes dires.

Il faut aussi souligner qu'en 1995 les exigences en matière de sécurité n'étaient pas celles d'aujourd'hui ni celles qui seront nécessaires demain. Et, dans ce dossier, il ne s'agit pas uniquement de l'extension du bâtiment: il s'agit de protéger un périmètre qui ira en s'agrandissant. Vous pouvez hocher la tête, mais c'est la réalité! Dans ce domaine, je dirai que, pour certains, vous n'y connaissez rien... (*Protestations.*)

En l'occurrence, ce qui est plus grave, c'est que certains se sont permis de parler de menace, à propos de l'exercice des droits populaires, du référendum... Mais, Mesdames et Messieurs, vous n'êtes ici que les dépositaires de l'autorité du peuple et, si le peuple veut vous réformer, il peut le faire en tout temps, par une initiative ou par un référendum. Nous ne sommes pas une démocratie représentative, mais une démocratie semi-directe, il ne faudrait pas l'oublier! Quant à ceux qui disent que le Conseil municipal ne doit pas se prendre pour le gouvernement du monde, je les entends bien. Mais alors qu'ils y pensent, lorsqu'ils présentent certaines motions...

Pour terminer, je dirai qu'il est malhonnête d'accuser les auteurs de cette résolution d'être contre les organisations internationales, car ce n'est pas vrai! Il y a d'autres terrains, d'autres sites possibles, mais il se trouve que cela coûterait plus cher! Voilà la réalité!

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Monsieur le président, je demande que le vote de la résolution ait lieu à l'appel nominal.

**Le président.** Madame, êtes-vous suivie par quatre conseillers municipaux au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*)

Je fais d'abord voter l'amendement de M. Hämmerli demandant la suppression des invites au Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hämmerli est accepté par 34 oui contre 31 non (2 abstentions).

*Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution amendée est refusée par 54 non contre 16 oui.*

*Ont voté non (54):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M<sup>me</sup> Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Marc Dalphin (Ve), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Gilles Garazi (Ve), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Mary Pallante (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Ont voté oui (16):*

M. Jacques Baud (UDC), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):*

M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio (S).

*Présidence:*

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

## **7. Résolution du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli et Alexis Barbey: «Halte aux structures bicéphales à la tête des départements!» (R-110)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que trois départements sur cinq ont adopté une structure bicéphale indépendamment des structures de chacun;
- que le rôle d'un directeur est de gérer les affaires courantes d'un département selon les lignes politiques du magistrat;
- la récente annonce visant à pourvoir le poste de directeur adjoint au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;
- les sacrifices demandés à la fonction publique municipale;
- que la fonctionnarisation à outrance au sein des états-majors des départements peut poser problème lors des changements de magistrat et entraîner des conséquences douloureuses sur le plan financier et humain;
- la nécessité de faire des économies pour cesser d'accroître la dette;
- la nécessité d'affecter plus de moyens en priorité aux prestations fournies à la population et non pas au fonctionnement de l'administration,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- renoncer à l'engagement d'un poste de directeur adjoint au sein du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5569.

- juguler l'inflation directoriale au sein des divers départements en adoptant le principe «un département, un directeur»;
- recourir à des contrats de droit privé pour l'engagement des hauts cadres quand l'engagement est absolument nécessaire.

**M. Olivier Fiumelli** (R). Mesdames et Messieurs, nous vous informons que pour gagner du temps, puisque cette résolution n'est plus tellement d'actualité, nous la retirons.

**8. Projet d'arrêté du 21 mai 2008 de MM. Guy Dossan, Thierry Piguet, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Odette Saez, Anne Moratti Jung et Salika Wenger: «Pour ne plus allonger la liste des objets en suspens» (PA-84)<sup>1</sup>.**

*Exposé des motifs*

Constatant, à la lecture du document D-12 intitulé «Liste des objets en suspens», que trop d'objets votés par le Conseil municipal sont restés lettre morte, il convient d'ajouter dans le règlement dudit conseil un article permettant au bureau de veiller à l'application par le Conseil administratif, dans les délais impartis mentionnés dans le règlement, des décisions prises en séance plénière.

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;  
sur proposition de son bureau,

*arrête:*

*Article unique.* – L'article 11 du règlement du Conseil municipal concernant les compétences du bureau du Conseil municipal est complété comme suit:

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6030.

«h) (*nouveau*) de veiller à l'application du suivi des décisions du Conseil municipal et de rappeler, si besoin est, que le Conseil administratif a l'obligation de rendre compte de l'état d'exécution desdites décisions.»

**Le président.** Comme président et ancien vice-président, je dirai qu'il s'agit simplement d'ajouter un article renforçant la compétence du bureau, même si le règlement du Conseil municipal impartit déjà des délais au Conseil administratif pour rendre ses réponses. Cela permettra au bureau de l'inciter d'une façon un peu plus dynamique à le faire.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission du règlement sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité.

## **9. Motion du 20 mai 2008 de M<sup>me</sup> Vera Figurek et M. Christian Zaugg: «Pour répondre aux inquiétudes laissées sans suite des collaboratrices et collaborateurs du Musée d'art et d'histoire, un audit est demandé!» (M-799)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que, dans le courrier daté du 10 mars 2008, la commission du personnel du Musée d'art et d'histoire de Genève demande de procéder à un audit de l'institution afin de mettre en évidence les besoins et de mettre en œuvre les outils qui permettraient aux différentes institutions de mieux fonctionner;
- que M. le maire Patrice Mugny, chargé du département de la culture, a toujours reconnu que de réels problèmes de dysfonctionnement devaient être résolus;
- que, lors de la séance plénière du Conseil municipal du 22 avril 2008, dans sa réponse à la commission du personnel, le magistrat a fait état de toutes les mesures mises sur pied, dès 2004, pour pallier les dysfonctionnements au sein de l'institution;
- que force est de constater que les difficultés de surcharge de travail, de conditions de vie stressantes, de démotivation et de souffrance au travail persistent;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5577. Motion d'ordre, 5603.

## Motion: audit au Musée d'art et d'histoire

- que les représentants du personnel ne s'adressent pas directement à M. le maire Mugny, mais préfèrent adresser leur correspondance au Conseil municipal, ce qui dénote donc un manque de communication avec les membres de la direction et le département de la culture et que les dysfonctionnements demeurent;
- qu'il est dans le devoir de notre Conseil municipal de répondre à la demande du personnel et donc de rappeler au Conseil administratif qu'il est tenu de gérer son personnel de manière pertinente, en mettant en œuvre les mesures les plus propices à un bon climat de travail. Il incombe également au Conseil municipal de fournir les moyens financiers nécessaires au Conseil administratif pour y parvenir;
- que, dans le contexte actuel de volonté d'agrandissement du musée en vue de développer un projet d'envergure, il nous semblerait plus judicieux de régler les problèmes d'organisation et de gestion au sein de la structure actuelle, afin de permettre que l'avenir de l'institution soit radieux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mandater une entreprise externe, choisie de concert avec les représentants de la commission du personnel et de la direction du Musée d'art et d'histoire, afin d'effectuer un audit du Musée d'art et d'histoire et des institutions qui en dépendent, notamment le Centre de l'iconographie genevoise;
- à présenter une demande de crédit au Conseil municipal afin de financer cette analyse;
- à fournir le document final au Conseil municipal pour information.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Mesdames et Messieurs, lors du dépôt de cette motion, notre groupe avait demandé l'urgence, puis l'avait retirée. Tout à l'heure, à 17 h, le conseiller administratif Patrice Mugny a annoncé que, effectivement, l'audit était si urgent qu'il avait déjà commencé et que la commission du personnel du Musée d'art et d'histoire en avait été informée. Nous souhaitons que le personnel soit associé à ces démarches, c'est pourquoi nous n'allons pas retirer la motion, mais vous demander de suspendre son traitement. Nous aimerions attendre que les travaux avancent et faire ensuite, éventuellement, usage de notre droit et renvoyer cette motion en commission. Si cela ne vous pose pas de problème, Mesdames et Messieurs, nous aimerions suspendre cet objet.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Je prends la parole pour saluer la sagesse de la position d'A gauche toute! sur ce dossier, position que nous suivrons.

**Le président.** Cette motion est donc suspendue. Nous laissons le groupe A gauche toute! nous faire part du moment où il nous faudra reprendre cette motion.

**10. Motion du 21 mai 2008 de M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marie-Pierre Theubet, Anne Pictet et Catherine Gaillard: «Que Mottattom continue!» (M-800)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la convention qui existe entre Mottattom et la Ville de Genève échoit en décembre 2008;
- qu'un nombre extraordinaire de lieux de travail pour artistes ont disparu récemment ou vont disparaître très prochainement;
- que la salle de Mottattom est utilisée par tout le bassin lémanique, notamment par des troupes de danse ou de théâtre;
- qu'on ne sait toujours pas si le plan localisé de quartier en force actuellement pour ce périmètre va être maintenu ou s'il va falloir en élaborer un nouveau;
- qu'il n'existe qu'une maison de quartier (celle des Asters) pour tout le périmètre compris entre le parc Trembley, les Grottes, les Charmilles, Geisendorf et Voltaire;
- que Mottattom fait aussi un travail d'accueil dans le quartier, travail salué par la maison de quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renouveler la convention qui lie la Ville à Mottattom;
- de tout mettre en œuvre pour qu'un plan localisé de quartier nouveau, qui maintienne le bâtiment – et les activités – de Mottattom, soit élaboré;
- de maintenir des espaces artistiques dans ce quartier.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Cette motion a été rédigée il y a plusieurs mois. Entre temps, le Conseil administratif nous a plusieurs fois rassurés, disant que Mottattom serait sauvegardé dans le plan d'aménagement en cours d'élaboration. Nous pourrions donc être satisfaits, mais nous souhaitons malgré tout avoir des garanties.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annonce, 6030.

Motion: pour que Mottattom continue!

Alors que Genève vient de perdre pratiquement les trois quarts des espaces culturels autogérés, libres et alternatifs, Mottattom est en péril. Ses membres ne savent toujours pas ce qui va se passer l'année prochaine et nous souhaitons avoir des réponses sur l'avenir de cet espace.

Les membres de Mottattom, installés dans un vieux bâtiment à l'avenue Giuseppe-Motta, ont non seulement fait un travail artistique en poursuivant leurs propres projets, mais ils ont surtout fait un travail d'accueil dans le quartier, un travail de lien social, que la Maison de quartier des Asters salue d'ailleurs. Il serait donc vraiment très dommage que disparaisse ce lieu, dans un quartier pauvre en espaces culturels, en espaces de rencontre et de lien social.

En l'occurrence, il faut dissiper le flou qui perdure sur ce qui va se passer. D'une part, on sait que la convention qui lie la Ville et l'association Mottattom échoit en décembre 2008. D'autre part, le Conseil administratif se veut rassurant en disant que Mottattom va avoir sa place. Mais on entend aussi que la Ville, pour le moment, ne veut absolument pas reconduire une convention. Cela nous laisse un peu pantois: si le Conseil administratif affirme que Mottattom pourra rester, pourquoi ne veut-il pas signer de convention? Il serait judicieux que le Conseil administratif s'exprime à ce sujet. En l'état, nous l'invitons à soutenir largement un des rares espaces culturels autogérés qui subsiste encore, un espace d'accueil, favorisant le lien social et le vivre ensemble.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S).** J'aimerais rappeler qu'en commission du logement, lorsque nous avons étudié la proposition PR-567 en vue de la rénovation du fameux «porche Fatio» situé devant le bâtiment de Mottattom, les services de M. Pagani nous ont montré des extraits de leurs travaux sur le plan directeur communal. Ils nous ont montré quatre variantes pour l'aménagement futur de ce quartier et, dans plusieurs de ces variantes, il était possible de maintenir cet espace. Nous avons alors voté, en commission, une recommandation demandant qu'on choisisse une variante permettant le maintien de l'espace Mottattom. C'est dire que nous partageons tout à fait les préoccupations de la préopinante. Nous souhaitons que cette motion soit renvoyée directement au Conseil administratif qui, nous en sommes sûrs, lui fera bon accueil.

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT).** Mottattom est effectivement un sujet qui préoccupe le Conseil municipal depuis quelques années. Pour mémoire, rappelons qu'un collectif d'artistes et d'artisans avait occupé cette ancienne usine désaffectée à la fin de 1999 et qu'un travail considérable y a été fait depuis, sur-

tout pour l'accueil d'artistes et d'artisans genevois qui, comme on le sait, n'ont que peu d'espaces à disposition. Aujourd'hui, à l'heure où les friches industrielles et les espaces dits alternatifs disparaissent les uns après les autres, il ne s'agit pas ici d'ouvrir une polémique au sujet des squats, car Mottattom n'est pas un squat, je le précise pour ceux qui l'ignoraient encore.

La Fédération Mottattom est au bénéfice d'un bail de prêt à usage qui avait été largement soutenu par le précédent Conseil administratif. Depuis, des preuves ont été données – et de manière ô combien efficace – par cette fédération de sa capacité à accueillir de nombreux artistes, et non de garder ces locaux pour quelques privilégiés. Depuis le début, les espaces sont associatifs. Ils ne regroupent donc pas qu'une ou deux personnes, car Mottattom se fait vraiment un point d'honneur d'être ouvert aux autres artistes et artisans qui auraient besoin d'espaces. Evidemment, ce n'est possible que parce que les loyers ne sont pas alignés sur les prix du marché. Mesdames et Messieurs, comprenez bien que de nombreux artistes et artisans n'ont pas les moyens de s'offrir les loyers pratiqués en ville de Genève!

De plus, Mottattom s'inscrit vraiment dans une politique de quartier, est un lieu ouvert sur le quartier. Comme le rappelait Sarah Klopmann, la Maison de quartier des Asters a eu l'occasion d'y organiser quelques activités, d'avoir ainsi une possibilité de sortir de ses murs, sachant que cette maison de quartier n'est pas la mieux lotie en ville. Mottattom est donc un endroit culturel, artistique, artisanal, ouvert sur le quartier et il est très sain pour une ville d'avoir de tels espaces à disposition. Nous trouvons regrettable, pour notre part, que ce genre d'espace disparaisse.

On sait ce qui s'est passé pour Artamis: la dépollution, les ordonnances fédérales... On sait que Rhino a été évacué, comme quantité d'endroits qui permettaient d'héberger des artistes, d'avoir une vraie politique en faveur de ceux qui n'ont pas les moyens de vivre sur le même pied que tout le monde. Or de tels espaces sont importants pour une ville, ici Genève, dans sa dynamique d'accueil et d'intégration. Les espaces de Mottattom, dernière réserve d'Indiens, sont aujourd'hui menacés et il nous semblerait extraordinaire qu'une ville à majorité de gauche ne les défende pas coûte que coûte, sachant ce que nous devons aux personnes qui ont fait ces lieux alternatifs. Plusieurs d'entre nous sont passés par ces espaces, ils ont ensuite plus ou moins fait carrière, mais ils ont en tout cas pu aller là où ils devaient aller.

C'est donc une priorité que de préserver de tels espaces pour celles et ceux qui en ont besoin. Les artistes et artisans actifs à Mottattom ne sont pas des privilégiés, en aucun cas, mais des gens à la limite de la précarité. Certes, ils sont indépendants et leur métier leur permet de vivre, mais à la condition, justement, qu'ils n'aient pas à payer des loyers exorbitants. Défendre ces lieux leur permet d'être autonomes, de ne pas émarger à l'Hospice général, de vivre dignement de leur

Motion: pour que Mottattom continue!

passion. Par conséquent, nous avons beaucoup de mal à imaginer qu'un contrat ne puisse être reconduit.

Le contrat de prêt à usage permet notamment à Mottattom d'être sur un pied d'égalité pour négocier, au lieu de se contenter d'enregistrer les décisions du Conseil administratif. Nous ne comprenons pas ce qui empêche aujourd'hui le Conseil administratif de reconduire ce prêt à usage censé échoir au 31 décembre, dans la mesure où ne pas avoir de bail, lors des négociations sur le plan localisé de quartier, mettrait évidemment la fédération dans une position d'infériorité totale. Il est difficile pour nous d'imaginer qu'un Conseil administratif de gauche veuille sciemment laisser ces personnes dans une telle position, de sorte à avoir la mainmise sur les décisions et qu'il n'y ait pas de négociation possible. Que se passerait-il si la fédération voulait défendre ses idées, ses espaces et les personnes qui pourraient tomber dans la précarité si leurs ateliers disparaissaient? Que se passerait-il dans ce cas-là, s'il y avait une radicalisation? Il nous semblerait totalement aberrant qu'on ne puisse pas prêter attention à leurs besoins et discuter avec eux d'un éventuel changement.

On sait que le Conseil administratif, dans le nouveau plan localisé de quartier, propose de garder une partie du bâtiment. Mais, en examinant le plan, on s'aperçoit que la partie restante de Mottattom va se retrouver totalement enfermée entre des bâtiments nettement plus hauts, comme une sorte de bulle au milieu d'un quartier neuf. En l'occurrence, comment les habitants réagiront-ils à l'implantation sous leurs yeux de lieux d'accueil pour les artistes? Comment imaginer construire d'autres ateliers dans les bâtiments nouveaux? Pourquoi défaire ce qui fonctionne si bien, de manière si cohérente, ce qui constitue un véritable apport pour la Ville en matière de politique culturelle et d'intégration, en matière de politique à l'égard des artistes et des artisans? En conclusion, comment une Ville de gauche, avec un Conseil administratif de gauche, pourrait-elle ne pas préserver coûte que coûte de tels espaces de création?

**Le président.** Merci, Madame. Au cours de votre intervention, j'ai entendu plusieurs remarques à propos de l'article 30 du règlement du Conseil municipal...

*M<sup>me</sup> Catherine Gaillard.* Je suis motionnaire, Monsieur le président!

**Le président.** C'est vrai, mais en même temps vous faites partie de Mottattom et vous êtes intéressée par l'issue de la motion... Je vous demanderai à la rigueur de vous abstenir de voter...

*M<sup>me</sup> Catherine Gaillard.* Monsieur le président, concernant l'article 30, j'aimerais qu'on m'explique une bonne fois comment il est possible d'être élu par certaines catégories de la population et de ne pas avoir le droit de les représenter dans ce Conseil municipal! Ce soir, effectivement, je m'exprime sur un sujet que je connais bien et qui fait aussi partie de mes raisons d'être élue ici!

**Le président.** Je comprends bien... Mais l'article 30 est très clair, je le lis: «Dans les séances du Conseil municipal (...), les membres du Conseil municipal qui, pour eux-mêmes ou elles-mêmes, (...) ont un intérêt personnel direct...» Or vous avez un intérêt personnel puisque vous avez un atelier à Mottattom et que le fait que Mottattom disparaisse ou non vous intéresse...

*M<sup>me</sup> Catherine Gaillard.* Monsieur le président, je n'ai pas un atelier à Mottattom. Je fais partie d'une association qui promeut le conte et qui a un local associatif à Mottattom. Je ne suis en possession de rien à Mottattom, nous sommes un collectif de conteurs et de conteuses qui utilisons un espace associatif.

**Le président.** Si le Conseil administratif ne renouvelle pas la convention Mottattom, votre association n'aura plus de local: vous êtes donc directement impliquée...

**M. Grégory Baud (R).** Comme l'a relevé M<sup>me</sup> Duarte Rizzolio tout à l'heure, la commission du logement a été saisie de la proposition PR-567 en vue de la rénovation des logements situés dans le porche Fatio, bâtiment qui est en fait la façade sur rue des locaux qui abritent Mottattom. Lorsque nous avons auditionné M. Pagani en commission, il nous a présenté des projets, assortis de plusieurs options, qui permettraient, en détruisant le porche, de passer de six logements à plus d'une cinquantaine de nouveaux logements. La plupart des options présentées – je le dis pour calmer les esprits – préservent effectivement l'activité de Mottattom. Le magistrat a été très clair là-dessus en commission.

Alors, certes, ce ne sera plus la petite cour atelier derrière le porche, qui peut avoir un charme, mais il y aura plusieurs dizaines de logements au lieu des cinq ou six logements actuels. Cette proposition PR-567 a été votée en commission et le rapport devrait être rendu sous peu. Nous pensons donc que la motion qui est présentée ce soir, sans aller à l'encontre de cette proposition, interfère en tout cas avec les projets du magistrat. C'est pourquoi nous la rejetterons, notamment parce qu'elle prône le maintien du bâtiment qui, selon toute vraisemblance, ne

Motion: pour que Mottattom continue!

sera pas maintenu, au contraire des activités de Mottattom qui, elles, seront préservées, on nous l'a assuré.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Le groupe libéral refusera aussi cette motion. Comme l'a dit le président de la commission du logement, M. Baud, elle vient à un mauvais moment, au moment où un projet global a été voté par la commission et devrait arriver incessamment devant ce plénum. Nous considérons qu'il faut d'abord examiner ce nouveau projet déposé par le Conseil administratif et les différentes variantes proposées, voir quelle variante sera choisie, au final, par les conseillers municipaux. Pour ces raisons, nous considérons que cette motion n'arrive pas au bon moment et nous la refuserons.

Monsieur le président, j'aimerais ajouter un mot par rapport à l'article 30. Je sais bien que le bureau applique le règlement du Conseil municipal et l'interprète comme il le peut, mais je voudrais souligner que c'est aussi une question de décence de la part des élus. Lorsque nous avons débattu de l'UBS, notre collègue qui travaille à l'UBS a pris la parole pour annoncer qu'elle s'abstiendrait en vertu de l'article 30, parce qu'elle était consciente de l'intérêt qu'elle avait au débat. Nous souhaiterions que l'ensemble des groupes en soient conscients et sachent se limiter le cas échéant.

**Le président.** Je transmets en effet à l'ensemble des groupes, et je demande aux personnes qui sont concernées par un sujet de bien vouloir s'abstenir.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Voilà que l'article 30, pour une fois, fait débat! Je m'en étonne, parce que j'ai bien souvent l'impression que les gens interviennent alors qu'ils ne devraient pas. Là, par contre, je ne vois vraiment pas le problème. Le règlement dit que nous ne pouvons intervenir lorsque nous-mêmes, nos ascendants, nos descendants, frères, sœurs, conjoints, alliés, ont un intérêt direct à l'objet soumis à la délibération. Mais si on interdit à M<sup>me</sup> Gaillard de s'exprimer parce qu'elle fait partie d'une association qui profite de ces locaux, alors les membres de Pro Vélo ne pourront plus parler de pistes cyclables, les membres du Touring Club Suisse ne pourront plus parler de parkings, tous les élus ne pourront finalement plus parler de cette ville, puisque nous profitons tous des décisions que nous prenons ici.

En l'occurrence, il faut être souples. D'ailleurs l'ancien règlement qui parlait d'intérêt privé – financier ou autre – était beaucoup plus clair. Si on considère qu'on ne peut plus parler dès lors qu'on va profiter d'une mesure, alors arrêtons tous de parler! C'est le président qui sera content: on avancera beaucoup plus vite...

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je rappelle que le règlement du Conseil municipal nous est dicté par la loi sur l'administration des communes, et que nous respectons la LAC!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Sans discuter les aspects réglementaires, je voudrais revenir sur un point de l'intervention de M<sup>me</sup> Gaillard. Elle laisse poindre l'idée que Mottattom pourrait subsister dans la configuration actuelle, dans la première partie que sont les anciennes écuries de la coopérative et dans le prolongement construit dans les années 1960. En réalité, lors de nos rencontres avec la Fédération Mottattom, il était bien clair – et c'est l'accord que nous avons scellé, auquel je me tiendrai d'ailleurs, Madame Gaillard, car je n'ai qu'une parole – que nous préserverions l'activité de Mottattom dans l'espace qui présente un caractère architectural capable d'accueillir ses activités. En revanche, les 1000 m<sup>2</sup> à démolir, qui n'ont pas de valeur architecturale, laisseront place aux nouveaux bâtiments. Le Conseil administratif s'est engagé sur cette question et il y a là, dans l'intervention de M<sup>me</sup> Gaillard, quelque chose que je ne comprends pas. Je suis d'accord de discuter de tout, mais quand on scelle un accord, on s'y tient, cela me paraît la moindre des choses... (*Applaudissements.*) Cela ne sert à rien d'applaudir, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le problème!

Sur le fond, quand j'ai repris ce dossier, le plan localisé de quartier en force – que le Conseil municipal avait avalisé, je le rappelle pour M<sup>me</sup> Gaillard – ne prévoyait pas le maintien de Mottattom. Dans ce PLQ, il s'agissait de rénover le porche Fatio et de construire 51 logements. Nous avons repris l'ensemble de la problématique et il est dorénavant prévu de rénover le porche Fatio et de construire 91 logements, tout en conservant Mottattom. C'est dire que nous allons ménager, si j'ose dire, la chèvre, le chou et le reste... C'est un bon compromis et nous allons remettre sur le métier un nouveau plan localisé de quartier, sur lequel vous aurez à vous prononcer et qui permettra de préserver ce lieu d'activités important pour le quartier. En effet, la Maison de quartier des Asters est réduite à la portion congrue et les entités qui y travaillent ont besoin de ce genre d'espace. Nous allons donc faire en sorte que les activités à Mottattom soient pérennisées.

J'en viens à ce qui est proposé dans la motion. Le Conseil administratif est tout à fait d'accord avec l'invité demandant «de renouveler la convention qui lie la Ville à Mottattom». Dans l'option 4 de la proposition PR-567, option qui a reçu les faveurs de la commission du logement, il est prévu le maintien de Mottattom... (*Remarque.*) Oui, Madame Gaillard, la convention va être renouvelée, mais elle va l'être d'année en année, puisqu'il est question de modifier le PLQ et de construire très rapidement. Il serait malvenu de signer une prolongation de cinq ou dix ans. Je précise que nous cherchons à acquérir des terrains de feu M. Tua, situés à côté, pour y construire une école, et que nous avons également proposé que le renouvellement du bail pour l'école de Vermont se fasse pour un

## Motion d'ordre

maximum de cinq ans, et non de dix. Donc, la convention de Mottattom va être renouvelée d'année en année, nous nous y sommes engagés.

En ce qui concerne l'invite demandant «de tout mettre en œuvre pour qu'un plan localisé de quartier nouveau, qui maintienne le bâtiment – et les activités – de Mottattom, soit élaboré», il n'y a pas de problème, nous allons dans ce sens. De même pour ce qui est «de maintenir des espaces artistiques dans ce quartier».

Mesdames et Messieurs, si vous voulez des garanties, je vous invite à nous renvoyer cette motion, qui correspond exactement aux engagements du Conseil administratif, s'agissant de préserver ce lieu d'activités et de construire des logements. Nous avons un beau projet à concrétiser ensemble et j'espère que, le moment venu, vous le ratifierez à l'unanimité.

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 36 oui contre 32 non.**

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renouveler la convention qui lie la Ville à Mottattom;
- de tout mettre en œuvre pour qu'un plan localisé de quartier nouveau, qui maintienne le bâtiment – et les activités – de Mottattom, soit élaboré;
- de maintenir des espaces artistiques dans ce quartier.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Nous passons à la motion d'ordre de MM. Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Vincent Maitre et M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, ainsi libellée: «Pour la suppression des séances plénières du mardi 16 décembre et du mercredi 17 décembre 2008».

**M. Alexandre Chevalier (L).** Monsieur le président, c'est un peu grâce à vous si nous déposons cette motion d'ordre! Une motion identique avait été déposée en son temps par nos collègues et cousins radicaux et vous aviez dit ici même

que nous ferions un point de situation le 26 novembre. Eh bien, nous sommes le 26, notre séance se termine et nous pouvons faire le point. Pour notre part, nous constatons qu'il y a un temps pour tout: un temps pour siéger en séance plénière, ce que nous faisons d'ailleurs plus souvent que les autres conseils municipaux en Suisse, et un temps pour travailler en commission.

En l'occurrence, supprimer ces séances des 16 et 17 décembre ne veut pas dire – je le précise pour les téléspectateurs – que les conseillers municipaux ne veulent pas travailler et qu'ils partent en vacances... Non, car un certain nombre de commissions, dites importantes parce qu'elles traitent un grand nombre de sujets lourds, siègent les mardis et mercredis. C'est le cas de la commission des finances, de la commission des travaux ou de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il faut que ces commissions aient du temps et puissent aussi avancer dans leur travail en fin d'année, avant la rentrée de janvier.

Par ailleurs, s'il y a parfois des adaptations du règlement, des nouvelles mesures qui sont prises, il y a aussi des traditions dans notre Conseil. L'une d'elles veut que nos séances plénières de l'année se terminent avec le vote du budget. C'est-à-dire que le vote du budget marque la fin de l'année civile et la fin des séances plénières pour le Conseil municipal.

Maintenant, sur le fond et sur le travail qui est fait lors des séances supplémentaires, concernant les propositions des conseillers municipaux et les motions notamment, nous constatons que ces séances sont un véritable appel d'air pour de nouvelles motions. Je sais bien, Monsieur le président, que vous mettez du cœur à l'ouvrage et que vous voulez voir l'ordre du jour diminuer, de manière rapide si possible. Mais le fait est qu'il y aura toujours autant de motions, puisqu'à chaque séance on en dépose de nouvelles. Par conséquent, il ne s'agit pas de donner du temps au temps, puisque plus nous avons de temps, plus nous nous étalons! En revanche, il s'agit bien de gestion du temps par les groupes et lors des prises de parole des conseillers municipaux et des conseillères municipales.

Il ne s'agit pas d'ajouter des séances aux séances pour continuer à ajouter du travail au travail! C'est pourquoi nous demandons ce soir la suppression des séances des 16 et 17 décembre, sachant par ailleurs que le bureau a déjà agendé trois séances par mois, en tout cas jusqu'au milieu de l'année prochaine, de sorte que ce qui était considéré comme extraordinaire est devenu un phénomène ordinaire... Considérant qu'il y a suffisamment de séances supplémentaires proposées pour l'année prochaine, nous pouvons donc nous permettre de supprimer ces séances plénières et de laisser les commissions travailler les mardi et mercredi 16 et 17 décembre.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Je demande formellement, au nom du groupe d'A gauche toute!, de maintenir ces séances du 16 et du 17 décembre. Il en va

de notre responsabilité. Je vous rappelle que deux rapports très importants sont attendus, relatifs au Fonds municipal d'art contemporain. J'ajoute que nous parviendra très probablement le rapport PR-622 A/B sur l'accord avec la fonction publique. Nous allons vraisemblablement voter en commission des finances mercredi prochain et M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio s'est engagée à rendre un rapport oral, voire écrit, pour la séance des 16 et 17 décembre. C'est un sujet très important, la fonction publique nous attend, il n'est pas question de l'éviter en recourant à une manœuvre dilatoire!

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). Pour le groupe socialiste, ces deux séances devraient être maintenues. En effet, comme l'a dit mon préopinant d'A gauche toute!, des sujets importants nous attendent, en plus des 33 points qui resteront encore à traiter après la séance de ce soir. D'ailleurs, au risque de faire hurler certains, on pourrait pousser le vice jusqu'à proposer de travailler gratuitement et de faire cadeau de nos jetons à nos concitoyens, puisqu'on approche de Noël... Mais nous ne le ferons pas, c'est juste un mauvais gag! (*Exclamations.*)

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Le groupe radical aimerait en appeler à votre côté humain, Mesdames et Messieurs. Car nous sommes tous des êtres humains, même si nous avons été élus ici et qu'il nous faut assumer nos fonctions... Il me semble me souvenir qu'au mois de juin la gauche avait proposé par deux fois de supprimer des séances pour des matches de football! (*Protestations.*) La première fois, cela avait été proposé par M. Buschbeck pour les Verts, et la deuxième fois par M. Carasso pour les socialistes. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle quand même que les 16 et 17 décembre, c'est la semaine juste avant Noël. Or on sait très bien qu'une majorité de petits commerces font 20% de leur chiffre d'affaires entre le 15 et le 31 décembre... (*Remarque et exclamations.*) Non, je ne suis pas confiseur...

Il n'y a pas si longtemps, M. Deshusses nous disait que, quand il y avait une crise, il fallait investir. Donc, en siégeant, nous empêchons une partie du Conseil municipal d'investir en faisant ses achats de Noël... (*Exclamations.*)

Et puis, concernant ce que M. Zaugg nous a annoncé au sujet du rapport sur l'accord avec le personnel, nous savons de source sûre qu'il y aura un rapport de minorité. Donc, cela m'étonnerait beaucoup que nous arrivions à traiter ce sujet le 16 ou le 17 décembre.

Néanmoins, le groupe radical veut bien faire un effort et accepter de siéger le 16, mais le 16 uniquement et à condition que nous ne traitions pas d'objets urgents, pas de rapports de commission et pas de nouvelles propositions, selon l'amendement suivant:

*Projet d'amendement*

«La séance du 16 décembre a lieu avec, à l'ordre du jour, les projets de motions actuels, à l'exclusion de toute nouvelle proposition ou de tout nouveau rapport.»

**Le président.** Si je vous comprends bien, Madame Richard, vous proposez que nous ne traitons que les propositions des conseillères et conseillers municipaux?

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Oui, car nous avons encore beaucoup de retard, bien que ce soir nous ayons traité les objets reportés six et sept fois. Nous voulons nous efforcer de combler ce retard. A ces conditions, nous accepterons de siéger le 16 décembre.

**Le président.** En effet, nous avons traité neuf objets – résolutions ou motions – et il en reste encore neuf qui ont été déposés au mois de mai...

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Mesdames et Messieurs, je m'exprimerai bien que j'aie un intérêt personnel direct à l'objet soumis à délibération...

Les Verts sont entièrement d'accord avec M. Chevalier et c'est pourquoi nous avons signé cette motion d'ordre. Néanmoins, nous entendons l'inquiétude de certains groupes par rapport au fait que des objets d'une importance capitale ne pourraient pas être votés. C'est pourquoi nous déposons un amendement visant à ajouter la phrase suivante, que je vous lis:

*Projet d'amendement*

«Si des objets à voter impérativement avant la fin de l'année n'ont pas pu être débattus par le plénum d'ici au 16 décembre pour des raisons indépendantes de la volonté de ce Conseil, la séance de mardi 16 décembre à 17 h (jusqu'à 19 h) sera tout de même convoquée.»

Je dépose donc cet amendement... (*Protestations.*) Je constate que, dans ce Conseil municipal, quand on veut annuler une séance on est hué; quand on veut la maintenir on est hué et, quand on cherche un compromis, on est deux fois plus hué! C'est super!

## Motion d'ordre

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Etant donné que la décision de siéger les 16 et 17 décembre a été prise par le bureau parce qu'il y a encore de nombreux objets à l'ordre du jour, et sachant que les commissions peuvent travailler en séance de relevée – ce qu'elles font d'ailleurs – nous souhaitons siéger les 16 et 17 décembre. Nous considérons qu'il est de notre devoir, en tant que conseillers municipaux, de nous organiser pour épuiser les ordres du jour. Sinon, il nous faut faire autre chose!

**M. Alexandre Chevalier** (L). Je suis un peu surpris de ce que j'entends... Avant de déposer cette motion d'ordre, nous en avons discuté entre le bureau et les chefs de groupe et il me semble que nous nous étions mis d'accord pour siéger, s'il le fallait absolument, le 16 décembre en traitant uniquement les propositions des conseillers municipaux... (*Protestations.*) Oui, cette discussion a eu lieu entre le bureau et les chefs de groupe! Même si certains groupes n'ont pas de chef mais un coordinateur ou un speaker, il y a aussi des chefs de groupe dignes de ce nom qui prennent des décisions!

Monsieur le président, après ces discussions et comme un accord n'avait pas été formellement trouvé, nous avons déposé cette motion d'ordre. Mais nous étions d'accord de siéger le 16 décembre uniquement, pour traiter les propositions des conseillers municipaux, à l'exclusion de je ne sais quel rapport surprise de commission! A partir de là, nous accepterons l'amendement du Parti radical.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien fera de même, d'autant plus que l'amendement déposé par les radicaux est en fait une proposition du bureau. Celle-ci reflète le bon sens du bureau et c'est une bonne solution qui devrait nous permettre de nous consacrer aux motions et propositions des conseillers municipaux, conformément à ce que nous voulions et à ce que vous vouliez, Monsieur le président. Nous soutiendrons donc l'amendement des radicaux.

**Le président.** Effectivement, le bureau en avait discuté, sentant venir cette motion d'ordre pour la suppression des séances des 16 et 17 décembre. En l'occurrence, si la tradition veut qu'il n'y ait plus de séance après celle du budget, il se trouve que cette année la séance du budget est avancée au 6 décembre.

D'autre part, si certaines commissions ont beaucoup de travail, d'autres n'ont quasiment plus d'objets à examiner, comme la commission des arts et de la culture par exemple. Le prochain objet destiné à cette commission est la motion M-807, qui figure au point 41 de notre ordre du jour. Si nous ne siégeons pas

en décembre, sachant qu'en janvier nous avons supprimé la séance supplémentaire puisqu'elle tombait sur les promotions citoyennes, je ne pense pas que nous pourrions aborder ce point avant la séance supplémentaire de février, voire celle de mars.

C'est dire qu'il s'écoulera quasiment une année entre le dépôt de certaines motions et le moment où elles arriveront en commission. C'est pourquoi le bureau avait suggéré aux chefs de groupe de garder au moins la séance du 16 décembre pour traiter les motions et autres propositions des conseillers municipaux.

Je mets maintenant aux voix l'amendement des Verts, présenté par M<sup>me</sup> Klopmann...

*M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).* Nous demandons l'appel nominal pour tous les votes...

**Le président.** Cette demande est-elle soutenue par cinq conseillers au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*)

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M<sup>me</sup> Klopmann est refusé par 49 non contre 18 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (49):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Mary Pallante (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC).

## Motion d'ordre

*Ont voté oui (18):*

M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Sophie de Weck Haddad (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Se sont abstenus (2):*

M. Gilles Garazi (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M. Jacques Baud (UDC), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M. Jean Sanchez (L), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).

*Présidence:*

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M<sup>me</sup> Richard est refusé par 30 non contre 28 oui (11 abstentions).*

*Ont voté non (30):*

M. Patrick Baud-Lavigne (S), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT), M. Jacques Hämmerli (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Mary Pallante (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté oui (28):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (UDC), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Christine Camporini (R), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).

*Se sont abstenus (11):*

M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gilles Garazi (Ve), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Miguel Limpo (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M. Jacques Baud (UDC), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M. Jean Sanchez (L), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).

*Présidence:*

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

*Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordre demandant la suppression des séances des 16 et 17 décembre est refusée par 38 non contre 29 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (38):*

M. Patrick Baud-Lavigne (S), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT), M. Jacques Hämmerli (UDC),

## Motion d'ordre

M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Mary Pallante (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté oui (29):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M<sup>me</sup> Christine Camporini (R), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kälbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).

*Se sont abstenus (2):*

M. Gilles Garazi (Ve), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M. Jacques Baud (UDC), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M. Jean Sanchez (L), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).

*Présidence:*

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous maintenons donc les séances prévues les 16 et 17 décembre!

## 11. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu un projet d'arrêté et les motions suivantes:

- PA-91, de *M. Thierry Piguët, M<sup>me</sup> Vera Figurek, M. Jean-Marc Froidevaux, M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, MM. Alain de Kalbermatten, Roland Crot et Rémy Burri*: «Troisième débat»;
- M-837, de *M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Véronique Paris, Anne Carron-Cescato, Catherine Gaillard, Florence Kraft-Babel et M. Jacques Baud*: «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!»;
- M-838, de *MM. Mathias Buschbeck, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, Marc Dalphin, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Valérie Bourquin, Marie-Pierre Theubet, Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad et Frédérique Perler-Isaaz*: «D'une pierre deux coups: égalité de traitement et agrandissement des préaux».

## 12. Interpellations.

Néant.

## 13. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons également reçu la question écrite QE-300, de *M. Simon Brandt*: «Directions d'écoles: quel report de charges pour les communes?».

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'aura lieu, lundi à midi, la présentation Hans-Wilsdorf du pont sur l'Arve. Vous pouvez y venir sans autre. Je vous souhaite une excellente soirée.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2906
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2906
3. Motion du 28 avril 2008 de M <sup>mes</sup> Anne Pictet, Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard: «FSC: pour une gestion exemplaire et durable de nos forêts» (M-795) . . . . .	2906
4. Motion du 28 avril 2008 de M <sup>mes</sup> Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguët, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et Gérard Deshusses: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité» (M-796) . . . . .	2911
5. Motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Désinvestissons pour réduire la dette» (M-797) . .	2921
6. Résolution du 22 avril 2008 de MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez et Marie-France Spielmann: «Ne touchons pas à nos parcs!» (R-109) . . . . .	2929
7. Résolution du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli et Alexis Barbey: «Halte aux structures bicéphales à la tête des départements!» (R-110) . . . . .	2942
8. Projet d'arrêté du 21 mai 2008 de MM. Guy Dossan, Thierry Piguët, Pascal Rubeli, M <sup>mes</sup> Odette Saez, Anne Moratti Jung et Salika Wenger: «Pour ne plus allonger la liste des objets en suspens» (PA-84) . .	2943
9. Motion du 20 mai 2008 de M <sup>me</sup> Vera Figurek et M. Christian Zaugg: «Pour répondre aux inquiétudes laissées sans suite des collaboratrices et collaborateurs du Musée d'art et d'histoire, un audit est demandé!» (M-799) . . . . .	2944

10. Motion du 21 mai 2008 de M <sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Marie-Pierre Theubet, Anne Pictet et Catherine Gaillard: «Que Mot-tattom continue!» (M-800) . . . . .	2946
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2962
12. Interpellations . . . . .	2962
13. Questions écrites . . . . .	2962

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*